

## POLITIQUE

Paul DIACRE, *Histoire des Lombards*. Prés. et trad. par François BOUGARD. Turnhout, Brepols, 1994. 12,8 × 21, 220 p., bibliogr., index, cartes, ill. h.-t. (« Miroir du Moyen Âge »).

Les « récits d'origine » ont aujourd'hui bonne presse : on n'en voudra pour preuve que le succès rencontré par les textes publiés, aux éditions Gallimard, dans la collection intitulée « L'Aube des peuples » — fallacieusement, puisque la plupart de ces textes sont originaires de notre Moyen Âge. Toutefois, si nous retrouvons avec attendrissement dans l'*Histoire des Francs* du bon Grégoire de Tours de vieux souvenirs scolaires (le vase de Soissons, le supplice de Brunehaut), si notre imaginaire vagabonde avec délices parmi les landes celtiques des *Mabinogion* gallois ou les brumes scandinaves des sagas islandaises, nous continuons d'ignorer à peu près tout d'un peuple qui fut, pendant un demi-millénaire, l'un des acteurs majeurs de l'histoire européenne, celui des Lombards. En France, du moins : nos compatriotes en européenité allemands et surtout italiens considèrent depuis longtemps le texte ici présenté et traduit comme une référence culturelle indispensable. Aussi faut-il savoir gré au très actif éditeur Brepols d'inaugurer une nouvelle collection de poche, destinée, suivant la formule consacrée, au « grand public cultivé », par une excellente traduction du chef d'œuvre de Paul Diacre.

Ce dernier reste, avec l'Anglo-Saxon Alcuin, une des plus hautes figures d'intellectuel qu'ait engendrées le VIII<sup>e</sup> siècle. Originaire du Frioul, issu d'une famille noble implantée en Italie dès l'époque où les Lombards, ces tard-venus dans le concert des grandes migrations germaniques, achèvent, en envahissant la péninsule, le remodelage de l'ancien espace romain, Paul, comme le prouve son nom chrétien, est destiné dès la naissance à une carrière ecclésiastique. Il ne dépassera jamais le diaconat, mais reçoit, à la cour de Pavie, puis au monastère du Mont-Cassin, la vaste culture utile à l'exercice d'une telle profession. Comme conseiller du duc de Bénévent Arechis, chargé de l'instruction de la femme de ce dernier, il joue, entre 750 et 770 environ, le rôle de poète et d'historiographe officiel au sein d'une cour particulièrement brillante. Survient en 774 la catastrophe de l'invasion franque. Lorsqu'il se rend à Rome en 781 pour plaider auprès de Charlemagne la cause de son frère emprisonné, Paul Diacre est recruté par le souverain franc et agrégé au petit groupe d'intellectuels chargés de mettre en œuvre cette révolution culturelle

que nous connaissons sous le nom de « renaissance carolingienne ». Dans une totale loyauté envers son nouveau maître, notre auteur s'attellera bravement à la tâche, accomplissant notamment une œuvre considérable dans les domaines de la grammaire et de la liturgie. Retiré dans son grand âge au Mont-Cassin, il y compose l'*Histoire des Lombards*, que sa mort, vers 797, laisse inachevée.

Dernier exemple d'un genre fort pratiqué dans le haut Moyen Âge, celui de l'histoire ethnique, l'ouvrage est, comme le suggère François Bougard dans son introduction, celui d'un maître au sommet de son art, tant par la qualité du style et de l'expression, saluée par tous les commentateurs, que par la subtilité de la composition, que seuls des lecteurs inattentifs ont pu qualifier de brouillonne. Brouillonne, sans doute, comme sont aventureuses les migrations des tribus ancestrales venues des bords de la Baltique (l'ouvrage s'ouvre sur une préfiguration savoureuse de la « théorie des climats » de Montesquieu), et chaotiques les aléas souvent sanglants de la succession dynastique. Mais l'histoire, au Moyen Âge comme dans l'Antiquité, reste *magistra vitae* et la vivacité comme le pittoresque de la narration ont aussi pour fonction d'illustrer un (des) projet(s) précis : mise en lumière des desseins de la providence divine, apologie d'un peuple vaincu et présenté sous des couleurs injustement sinistres par l'historiographie pontificale (F. Bougard emploie à ce propos la belle formule de « revendication du droit à l'histoire »), peut-être « miroir du prince », à travers les portraits détaillés des grands rois lombards, Alboin le guerrier, Rothari le législateur, Liutprand le parfait prince chrétien. Aussi chaque livre, sous les digressions apparentes, s'articule-t-il « autour d'une ou deux idées centrales qui dictent la trame d'une intrigue », explique F. Bougard (p. 9), reprenant judicieusement le terme canonisé par Paul Ricœur (*Temps et récit*, Paris, Seuil, 1983, t. I, p. 228-264). Ces prétentions idéologiques ne doivent pas cependant masquer le fait que l'*Histoire des Lombards* se lit « comme un roman ». Paul Diacre est un conteur-né, il a un sens très sûr de l'anecdote significative et de la mise en scène. On s'en voudrait de gâcher le plaisir du lecteur en résumant ici tel de ces récits. On se bornera donc à rappeler qu'ils ont durablement inspiré écrivains, comme Boccace ou Corneille, et folkloristes, comme les frères Grimm.

Cette variété de tons et d'énoncés est admirablement rendue par la traduction : on n'hésitera pas à qualifier, à cet égard, l'entreprise de François Bougard d'exemplaire. La langue du texte qu'il nous donne à lire est tout le contraire du « français de version latine ». Il a su restituer la souplesse et la clarté de la phrase de Paul Diacre, tout en en atténuant le classicisme un peu empesé, grâce à l'emploi d'un vocabulaire et de tournures résolument modernes, et fidèles en cela, croyons-nous, à l'esprit du texte. On admirera, en particulier, la façon dont sont rendues les pièces de vers plutôt maniéristes insérées dans le récit, et dont est proposé un équivalent rythmique et stylistique qui sonne très juste. Les notes, très nombreuses (plus de 450 !), mais d'une concision qui confine à la sécheresse, apportent toutes les précisions, le plus souvent géographiques ou chronologiques, utiles à l'intelligibilité du texte et témoignent donc d'une érudition aussi maîtrisée que peu envahissante. La bibliographie va vraiment à l'essentiel et n'omet rien qui ne mérite d'être omis. Pour faire bonne mesure, on remerciera encore le traducteur pour son très copieux index, nécessaire à qui doit déjouer les pièges de l'onomastique lombarde, et pour le suggestif dossier iconographique, qui permet de se faire une idée de l'éclat de la civilisation à laquelle l'*Histoire* de Paul Diacre rend un somptueux éloge funèbre.

Grâce au talent de François Bougard et au flair de Patrick Gautier Dalché, le directeur de la collection « Miroir du Moyen Âge », l'œuvre du vieil historien est donc désormais intégrée à la bibliothèque de l'honnête homme. On ne saurait assez leur en être reconnaissant.

Jean-Yves TILLIETTE

Élisabeth CROUZET-PAVAN, *La Mort lente de Torcello. Histoire d'une cité disparue*. Paris, Fayard, 1995. 15,2 × 23,5, 432 p.

Ce livre d'Élisabeth Crouzet-Pavan va dans le bon sens : faire une nouvelle histoire de Venise. Cette nécessité est dans l'air, et l'auteur fait ici œuvre d'avant-garde. Elle retrace l'histoire d'une cité aujourd'hui disparue, Torcello, l'une des îles du nord de la lagune vénitienne. Elle repère les responsables de cette disparition : à la fois les éléments naturels (les marécages) et la volonté délibérée des Vénitiens. Une histoire inconnue, effacée par l'histoire de la plus belle cité du monde, Venise.

Le livre est composé de deux parties, habilement imbriquées l'une dans l'autre : la fabrication, par les Vénitiens, du mythe de Venise, et l'étude des vicissitudes historiques de Torcello et des autres îles de l'archipel au nord de la lagune, aux derniers siècles du Moyen Âge. Les deux sont originales, bien campées sur une documentation choisie, et bien écrites (ce qui a valu à l'auteur d'être lu de la première à la dernière ligne par le recenseur, un exploit certain).

É. Crouzet-Pavan reconstitue ce monde disparu des îles périphériques du duché vénitien. Elle les définit, justement, comme un *contado* aquatique : les activités de pêche et d'horticulture qu'y déploient ses habitants sont destinées à nourrir les Vénitiens. La dépendance structurelle envers la capitale du duché s'exprime, en effet, sur le plan économique comme sur ceux politique et social. Administré par des recteurs envoyés par la capitale, ces pêcheurs, doublés de jardiniers et transporteurs, sont soumis aux sociétés de pêche de la paroisse Saint-Niccolo de Venise, et surtout à la corporation des marchands de poisson à laquelle ils sont obligés de livrer leur pêche aux halles. Quant aux produits des potagers et vergers, si rares dans la lagune elle-même, bien que fondamentalement libres à la commercialisation, ils prennent aussi le chemin de Rialto-Venise pour y être écoulés. Travailleurs sans terre, ils sont aussi travailleurs sans eaux, car les pêcheries sont la propriété de l'aristocratie vénitienne et des ecclésiastiques, parmi lesquels il faut compter les monastères de la lagune septentrionale et l'évêché de Torcello.

Nous avons, avec Torcello, l'image de ce qu'a dû être pendant des siècles le quotidien de nombre d'îles et bouts de terre de la lagune vénitienne. De la description de Cassiodore, au <sup>vi</sup> siècle, parlant d'abris de joncs tressés à la merci des eaux, des terres inondables à peine protégées contre les courants et les marées, à celle restituée par É. Crouzet-Pavan pour les <sup>xiii</sup><sup>e</sup>-<sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècles, on mesure le lent travail de conquête

des terres et des eaux par les hommes et les femmes qui ont risqué d'y habiter. À la fin du Moyen Âge, il y a là une incroyable emprise de l'homme sur un environnement extrêmement difficile : des terres sans cesse arrachées à la mer, des rives continuellement entretenues, de l'eau douce récupérée, des zones de pêche clôturées comme des champs, des vignes même témoignant de la vitalité de cette plante comme de celle de ses cultivateurs. Une maîtrise écologique qui permit l'installation humaine, l'édification de plusieurs églises, d'une cathédrale, d'un évêché et de nombre de monastères masculins et féminins.

Pourtant, vers la fin du Moyen Âge, ce travail séculaire d'installation humaine arrive à bout de souffle : la lagune morte, avec ses roseaux, sa boue, ses moustiques et ses fièvres gagnent inexorablement du terrain (de l'eau pour être précis). Les appels au secours, les projets d'aménagement du débouché du Sile (l'un des fleuves se jetant dans la lagune nord) restent lettre morte : l'opulente Venise n'a que faire de ce peuple de pêcheurs-jardiniers, surtout que la conquête de la Terre ferme lui donne maintenant tout loisir d'approvisionnement en légumes, et la soumission de Chioggia assez de poisson. À l'étranglement économique structurel vient s'ajouter l'incurie, le déni de dépense, l'abandon de cette « fille nourricière ». Les églises qui tombent en ruine, et dont les pierres sont vendues, données, pillées pour enjoliver davantage Venise, fixent l'image de celle qui fut peut-être la plus vieille dame de la lagune, et dont, à la fin du Moyen Âge, on se partage les dépouilles.

L'histoire de Torcello, comme celle de nombre d'autres îlots de la lagune vénitienne, a été occultée par celle de Venise, ajoutant à la mort le poids insupportable de l'oubli. L'auteur a bien raison d'attaquer l'historiographie vénitienne qui, au travers de chroniques et récits des origines, a fabriqué du IX<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle le mythe de Venise, voulue par Dieu, saint Marc et tant d'autres saints protecteurs. Au passage, É. Crouzet-Pavan se fait un malin plaisir de corroborer davantage l'hypothèse des origines romaines de l'occupation du sol lagunaire, et spécifiquement de Torcello.

C'est donc un livre important et conseillé, sur lequel le recenseur se permet néanmoins de formuler deux critiques. La première tient aux limites temporelles imposées à l'étude : hormis les légendes et quelques rares fouilles archéologiques, la période examinée s'étend du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle. L'auteur respecte ainsi ses compétences de médiéviste, mais le lecteur se demande ce qui s'est passé ensuite, du Cinquecento à nos jours : quelques pages, quelques données démographiques, sociales, institutionnelles auraient suffi pour combler ce vide. En deuxième lieu, la critique de l'historiographie vénitienne ne doit pas, là encore, s'arrêter à l'aube des Temps modernes. Le travail décapant de la mythologie doit être poursuivi sans complaisance, car même l'historiographie récente, pourtant professionnalisée et érudite, a largement contribué à entretenir le mythe. Sans parler du plus célèbre des hagiographes actuels, Alvise Zorzi, des excellents historiens tels Braudel, Mueller ou Concina ont tout simplement escamoté des pans entiers de l'histoire de Venise. À croire que la beauté rend aveugle.

É. Crouzet-Pavan montre dans son livre comment Venise s'est nourrie de Torcello pour la laisser mourir quand elle n'en avait plus besoin. On peut y ajouter d'autres thèmes de recherche. Hormis les élites (en y incluant les *Cittadini*), la masse de la population de Venise reste encore une grande inconnue. De plus, la

puissance qui avait durement combattu les pirates uscoques, a largement bâti sa fortune sur le pillage : de Comacchio, de Zadar, de Constantinople, pour ne citer que les proies les plus connues. Des reliques de Saint-Marc au pillage de la lagune, puis de la Terre ferme, et entre-deux de l'Adriatique jusqu'à la mer Noire, l'histoire de Venise pourrait être réécrite comme une gigantesque entreprise de rapine. S'étant paré de belles robes, le pirate devenu marchand fut, du x<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, le grand trafiquant d'esclaves entre l'Orient et l'Occident, qu'il traita comme n'importe quelle autre marchandise, et qui peuplaient maisons et ateliers de Venise. Sans parler du fait que, si on veut ne pas s'arrêter à la liste des doges, ingénieurs et officiers publics qui ont commandé les travaux de terrassement et d'assainissement, on ne sait toujours pas ni qui a bâti la plus belle ville du monde ni comment elle le fut.

Alessandro STELLA

*Le Roi de France et son royaume autour de l'an mil*. Actes du colloque international « Hugues Capet, 987-1987. La France de l'an mil », Paris-Senlis, 22-25 juin 1987, études réunies par Michel PARISSÉ et Xavier BARRAL I ALTET. Paris, Picard, 1992. 21,5 × 28, 255 p., 57 ill., index.

On sait que la commémoration du millénaire capétien a été le prétexte d'une série de colloques, organisés par la commission du CNRS, « Protohistoire, mondes gallo-romains et médiévaux » (présidée par Robert Delort) pour élucider les circonstances dans lesquelles cette dynastie a pris le pouvoir. Quatre volumes d'Actes ont été désormais édités, qui se proposent de faire le point sur les débats en cours. Un *Atlas de la France autour de l'an mil* vient compléter l'ensemble.

Un des enjeux du présent ouvrage, comme le souligne Xavier Barral I Altet dans la postface de ce recueil, était de « réunir des historiens, des archéologues et des historiens de l'art autour d'un débat commun » et de mettre l'accent « sur les problèmes d'archéologie et d'histoire de l'art, des monuments, de l'occupation des sols et des fortifications » dont un bilan provisoire avait préalablement été dressé dans l'ouvrage dont il a assumé la direction : *Le Paysage monumental de la France autour de l'an mil* (Paris, Picard, 1987).

Mais, il était tout aussi urgent (comme le prouverait, si besoin était, le « bêtisier » collationné allégrement par Michel Parisse en tête de son avant-propos, à partir d'extraits de manuels scolaires européens) que des « interventions proprement historiques » insistent sur la césure « politique » tout autant que « structurelle » que représente l'avènement de la « nouvelle dynastie » — bien que Hugues Capet n'ait pas été le premier Robertien à monter sur le trône !

Dans cette double optique, vingt-quatre contributions s'articulent autour de quatre axes essentiels :

- les Robertiens : ascension, couronnement et sacre ;
- la vie du Royaume ;
- architecture et cadre de vie : la ville et le palais ;
- architecture et cadre de vie : la paroisse et le village.

Dans les limites de ce compte rendu, on doit se résigner, malgré la richesse de ces communications, à ne mettre l'accent que sur quelques-unes, en espérant ainsi mieux faire ressortir tout l'intérêt de ce recueil collectif.

Le pouvoir capétien n'était certes pas ressenti partout dans le royaume, aux environs de l'an mil, avec la même intensité; mais, à des degrés divers, les grands (qui se targuent de leur ascendance) tout comme les rustres (dont la situation est en pleine évolution) se reconnaissent en lui.

Karl-Ferdinand Werner propose enfin le fruit de patientes recherches érudites sur la fortune matérielle et politique des descendants de Robert le Fort. L'accession au pouvoir d'Hugues Capet (quatrième roi robertien) prend toute sa portée à la lumière de cette analyse des relations familiales et diplomatiques qui réunissent les trois grandes dynasties d'Occident : Ottoniens, Carolingiens et Robertiens. Les contributions de Guy Lanoe (« Les *ordines* de couronnement (930-1050) : retour au manuscrit ») et de Hervé Pinoteau (« Les insignes du roi vers l'an mil ») soulignent le caractère quasi sacerdotal que prend le couronnement au cours du x<sup>e</sup> siècle. L'étude de Hans-Werner Goetz sur « la paix de Dieu autour de l'an mil : fondements et objectifs, diffusion et participants » montre la part prise par le roi (au même titre que par les autres princes) dans ce mouvement, traditionnellement interprété comme une marque de la faiblesse royale.

André Chedeville brosse une synthèse du « paysage urbain vers l'an mil ». Il souligne que les *civitates* du haut Moyen Âge se distinguent avant tout du paysage ambiant par leur enceinte, héritée de l'Antiquité tardive (et parfois efficacement restaurée selon les techniques antiques). La cathédrale et le château se répartissent l'espace urbain. Les *castra* qui commencent à bourgeonner à la fin du x<sup>e</sup> siècle, surtout là où les *civitates* sont rares, reproduisent ce modèle. Il faudra cependant plusieurs siècles avant qu'une nouvelle muraille n'entérine la soudure des faubourgs à la ville! Ce glissement de « structures polynucléaires » vers une « unité croissante » qui régit l'histoire urbaine médiévale s'éclaire d'autant mieux aujourd'hui que nous sommes témoins d'un phénomène inverse avec la multiplication des quartiers périphériques.

La contribution de Joseph Avril sur « la "paroisse" dans la France de l'an mil » montre comment, en dépit de la diversité des situations et des mutations structurelles, la paroisse s'est progressivement organisée en tant que « cellule socio-religieuse unissant étroitement l'église, le prêtre et les fidèles ». Elle introduit ainsi le débat sur la manière dont ont pu s'articuler le culturel et le socio-économique durant la période 970-1040. En quelques pages consacrées à la « naissance du village », Robert Fossier évoque ensuite les implications de sa théorie de l'« encellulement » qui constitue, selon lui, un des aspects « révolutionnaires » de ce « tournant de l'an mil ». Les étudiants — et le grand public cultivé — auront intérêt à compléter leur information sur ce sujet controversé en consultant l'ouvrage dirigé par Robert Delort, *La France de l'an mil* (études réunies par Dominique Iogna-Prat, Paris, Seuil, 1990). Ici même, on a une illustration de l'apport de l'archéologie médiévale à ce débat en cours, grâce à la communication de Patrick Perin, « La part du haut Moyen Âge dans la genèse des terroirs de la France médiévale » qui vient nuancer l'argumentation de R. Fossier. Il faut signaler que ce dernier a récemment dressé un nouvel état de la question en conclusion des actes du congrès des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public tenu à Caen en 1990 (*Villages et villageois au Moyen Âge*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1992) et ajouter

que des fouilles archéologiques ne cessent d'apporter de nouveaux éléments à ce dossier : Françoise Le Boulanger, Alain Provost, avec la collaboration de Gilles Leroux, viennent, par exemple, de mettre au jour « Un "village" carolingien sur la déviation de la route nationale 137 à La Cocherais en Tinténiac (Ille-et-Vilaine) » (*Dossiers du Ce. R.A.A.*, 20, 1992, p. 87-117). Cette fouille de sauvetage confirme ici les mutations introduites par la mise en place de la seigneurie à l'orée du XI<sup>e</sup> siècle.

Il convient donc de se réjouir de tous ces signes témoins de l'intérêt croissant des historiens pour une période dont une meilleure compréhension permet de dégager toute l'importance.

Bernard MERDRIGNAC

DANTE, *La Monarchie*. Trad. du latin par Michèle GALLY, préc. de *La Modernité de Dante* par Claude LEFORT, éd. bilingue. Paris, Belin, 1993. 13,5 × 21,5, 255 p., index (« Littérature et politique »).

Faut-il lire le traité politique de Dante, *La Monarchie*, comme il faut avoir lu *La Divine Comédie*? Au début de la longue étude qu'il lui consacre en introduction, Claude Lefort déplore l'obscurité dans laquelle cette œuvre est aujourd'hui tenue. Il s'attache donc à en exposer, de façon convaincante, l'influence sur la pensée politique ultérieure, de la Renaissance au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais cette modernité n'est assurément plus la nôtre, et si *La Monarchie* mérite d'être retenue pour une histoire des idées, elle n'offre pas la pertinence dérangeante des textes de Machiavel ou La Boétie.

Rédigé vers 1311, le texte est pourtant polémique, au sens le plus propre, puisque Dante y prend le parti de l'empereur contre le pape, en affirmant la nécessité d'un pouvoir incarné en un seul et autonome face à l'ordre spirituel. Il énonce, dès l'ouverture du traité, sur le modèle de la *disputatio*, les étapes de sa démonstration. Le premier livre montrera que la monarchie ou empire, « principat unique sur tous les êtres qui vivent dans le temps ou parmi toutes les choses et sur toutes les choses qui sont mesurées par le temps<sup>1</sup> », est nécessaire au bien du monde. En effet, pour assurer la paix, suprême bien terrestre, il faut un arbitre ultime capable de trancher les différends sans que son autorité souffre de contestation : il doit donc être seul, « car des égaux n'ont pas de pouvoir l'un sur l'autre<sup>2</sup> ». Dans le deuxième livre, il nous est dit que le peuple romain a exercé légitimement l'autorité impériale car Dieu, qui ne peut vouloir que le droit, l'a permis. L'argument pourrait sembler simpliste si nous n'étions incités à relire l'histoire antique pour voir en chaque bataille livrée par Rome une ordalie, un *duel* où s'est révélé le jugement de Dieu. L'empereur, héritier de ce pouvoir, est donc lui aussi légitime. Enfin, le troisième livre va établir que l'autorité de ce dernier ne dépend pas du pape. Ce point a été

1. Liv. I, chap. II, 2, p. 81.

2. Liv. I, chap. IV, 4, p. 99.

préparé par les deux précédents, car pour le démontrer Dante sépare clairement la fonction du pouvoir spirituel, chargé du salut futur des hommes, et celle du pouvoir temporel, chargé de la cité terrestre : le pape et l'empereur sont donc maîtres après Dieu dans deux ordres différents, et chacun ne tire son autorité que du Seigneur, l'un comme son vicaire, l'autre en tant qu'héritier de Rome.

L'importance historique du texte n'est pas tant dans ce « Rendez à César ce qui est à César » que dans la tâche à lui confiée. En effet, la possibilité affirmée d'un bonheur terrestre pour toute l'humanité propose, contre saint Augustin, une laïcisation de la cité céleste augustinienne, transposant dans la politique le catholicisme en tant que pensée de l'universel. Ainsi Dante inaugure-t-il le puissant courant de réflexion que les philosophes de la modernité illustreront, et auquel nous ne devons cesser de nous référer de façon cruciale, si l'enjeu politique de notre propre temps est bien comment, par qui et pour quel destin doit être gouvernée la communauté-monde... Mais Dante répond à ce rêve de cohésion politique par l'éloge du pouvoir d'un seul. Son monarque vaut comme figure en actes, incarnation symbolique du corps social, Un manifestant l'unité. Raisonnant sur et pour ce *signe*, le Florentin propose une abstraction politique, non une pratique<sup>3</sup>. On ne peut, par exemple, qu'être frappé de la naïveté avec laquelle il entend démontrer l'équité supérieure d'un souverain absolu : « Une fois la cupidité éliminée, rien ne s'oppose à la justice [...] Or le Monarque n'a rien à désirer, car sa juridiction n'est bornée que par l'Océan. [...] De là résulte que, de tous les mortels, le Monarque puisse être le plus sincère sujet de la justice<sup>4</sup>. » Naïveté d'apparence toutefois, car la démonstration est retorse. Ici, Dante fait en effet mine de ne pas dissocier le pouvoir des biens matériels qui restent désirables. Or on trouvera dans le premier livre plusieurs syllogismes pareillement biaisés, ce dont l'auteur était sans aucun doute conscient, puisque — c'est un comble — il fera montre de sa maîtrise de logicien en réfutant des parasyllogismes similaires chez ses adversaires, dans le dernier livre. On n'aura donc garde de réduire trop vite son propos au jeu d'une logique idéale : si cela ne sauve pas l'argument, il faut bon gré mal gré replacer cette rhétorique dans sa stratégie contextuelle antipapale<sup>5</sup>.

C'est bien à ce titre que *La Monarchie* sera mise à l'index jusqu'en 1897. Néanmoins, la raison en est peut-être plus profonde. Le rêve de paix civile de Dante est une réaction à l'état du monde contemporain. Or, et non sans contradiction patente avec la théorie du duel élaborée dans le deuxième livre, la quête en la figure du monarque d'une instance suprême de décision suppose le constat implicite d'une démission de Dieu. Rappelons la définition proposée pour la monarchie, « principat unique sur tous les êtres qui vivent dans le temps ou parmi toutes les choses et sur

3. Significativement, le philosophe n'indique pas les critères d'élection du monarque, alors que l'on sait par ailleurs qu'il récuse le principe de la noblesse héréditaire.

4. Liv. I, chap. xi, 11-12, p. 103.

5. Pour prendre la mesure de la qualité de cette rhétorique, on consultera avec profit l'étude consacrée par la traductrice du texte au jeu des citations et à l'application de l'herméneutique chrétienne aux textes historiques dans *La Monarchie*, voir Michèle GALLY, « Les enjeux de l'histoire : Dante penseur de la monarchie universelle », *Le Moyen Âge*, t. C, 2, 1994, p. 171-184.



toutes les choses qui sont mesurées par le temps » : son hyperbole fait du souverain un véritable Dieu terrestre. Autrement dit, s'il reconnaît au Seigneur comme Dieu des armées une intention marquée dans l'histoire par l'élection des Romains, Dante nous demande de résoudre au présent la question sans cesse posée : « Si Dieu existe, pourquoi permet-il le monde tel qu'il est ? », en prenant en charge sa responsabilité. C'était à la fois élever l'homme et le relever de sa culpabilité, ouvrir le champ d'une histoire pensable comme progrès... sans Dieu.

*La Monarchie*, simultanément intempestive et de son temps, pose donc plus de questions que Dante n'en écrit, annonçant nombre de problématiques ultérieures. En cela, la richesse du traité est incontestable. Son oubli relatif se comprend mieux : tandis que l'éloge de l'empire semble obsolète, l'invention d'une humanité au destin commun (Dante est le premier à utiliser en ce sens le terme d'*humanitas*) a fécondé la pensée qui suivit, au point de s'y fondre. Certes, la logique ouvertement manipulatrice surprend, comme nous surprennent, au reste, certains passages de *La Divine Comédie*. Encore n'est-il pas mauvais d'y aiguïser un peu notre sens critique, une telle lecture venant opportunément rappeler combien le texte de la philosophie politique peut être lié à la politique même.

Hugues MARCHAL

Denis FOULECHAT, *Le Policratique de Jean de Salisbury (1372)*. Livres I-III. Éd. critique avec introd., notes et glossaire par Charles BRUCKER. Genève, Droz, 1994. 15 × 22, 449 p., index, glossaire (« Publications romanes et françaises », 209).

La publication de la traduction médiévale par Denis Foulechat du *Policratique* de Jean de Salisbury constitue un événement de toute première importance. L'on peut regretter que seuls les livres I à III (qui ne sont pas forcément les plus significatifs) soient publiés bien que l'auteur de ce travail, Charles Brucker, ait par ailleurs édité les livres IV et VIII dans la revue *Le Moyen Français*. Il serait plus pratique de réunir son admirable travail dans une même édition, passionnante de deux points de vue pour celui qui s'intéresse à la philosophie politique.

D'une part, cet ouvrage de Jean de Salisbury est au cœur de l'émergence d'une philosophie politique européenne au tournant du *xii<sup>e</sup>* siècle. C'est le premier grand traité politique du Moyen Âge. Le texte de Salisbury témoigne d'une pensée originale, avant que la redécouverte des traités de *La Politique* d'Aristote n'influence, voire d'une certaine façon ne modèle, toutes les réflexions philosophiques sur la politique à partir du *xiii<sup>e</sup>* siècle. Il illustre donc la tradition philosophique proprement médiévale. Il innove de façon décisive en mettant notamment l'accent sur le fondement naturel de la communauté politique des hommes (lien organique et non pas seulement contractuel entre le roi et ses sujets) ou en revivifiant des thèmes antiques latins oubliés comme celui du tyranicide venu de Cicéron. Ce mélange forme une pensée originale et souvent provocatrice. Elle s'oppose aux doctrines officielles des flatteurs entourant le souverain, celles-ci s'appuyant sur le thème de la parenté spirituelle du roi avec Dieu (elles déboucheront, par exemple, sur l'absolutisme

français du xvii<sup>e</sup> siècle). Dans les trois premiers livres ici présentés, Salisbury dénonce le jeu des apparences qui règne dans les cours et qui nuit à un gouvernement juste. Les flatteries incessantes des courtisans persuadent le roi qu'il peut en effet tout faire et que son pouvoir doit être absolu. *L'Entheticus*, sorte de prosopopée adressée aux courtisans et aux pèlerins (ces derniers constituant une métaphore du livre lui-même), situé avant le corps de l'ouvrage, est à cet égard emblématique.

D'autre part, l'intérêt intrinsèque du texte même de Salisbury est décuplé par le fait que C. Brucker propose une édition de la traduction du latin en français donnée au xiv<sup>e</sup> siècle par D. Foulechat. Nous sommes ainsi au centre du foyer philosophique que constitue alors l'entourage de Charles V. Ce roi « éclairé » commande, en effet, à plusieurs religieux des traductions en français des textes politiques qu'il juge essentiels pour un monarque désireux de bien gouverner, comme le montre le « Prologue du translateur » placé en tête de l'édition. Le *Policratique* de Salisbury figure en bonne place dans cette entreprise et marque la volonté de s'inspirer de principes de justice et d'équité de ce roi. Le travail de D. Foulechat montre l'importance de cette œuvre pour les penseurs médiévaux. Ce texte est effectivement la référence théorique majeure des « intellectuels » et des princes modérés entourant le roi, qui cherchent à dissocier monarchie et arbitraire. Ainsi, la pensée très originale de Salisbury se retrouve, plus ou moins explicitement, dans le travail des autres philosophes entourant Charles V : Nicole Oresme, par exemple, s'en inspire dans nombre des points de vue et des conseils au roi exposés dans les gloses à sa traduction des traités de *La Politique* d'Aristote. Il s'inspire notamment de la critique virulente de Salisbury contre la futilité des courtisans et, entre autres, de leur prédilection pour l'astrologie qui occupe justement les trois premiers livres du *Policratique*.

Sous nos yeux, et grâce aux notes abondantes de C. Brucker et à son glossaire (qui permettent aux non-spécialistes du moyen français de suivre très bien le texte et donne aux spécialistes une vue complète de la langue de D. Foulechat et de ses problèmes de traduction), une réflexion médiévale de traducteur et de philosophe se dévoile. Et ce, jusque dans les hésitations et les erreurs sur le sens latin du texte, qui sont parfois des indications sur ce que la pensée politique française du xiv<sup>e</sup> siècle veut et peut comprendre du texte de Salisbury. L'enquête philologique domine dans le travail de C. Brucker. Cette remarquable érudition permet seule de présenter un texte cohérent et sûr, grâce à une confrontation des manuscrits et un appendice des variantes du texte. L'auteur rend ainsi parfaitement compte de l'état de la langue française en cette fin de xiv<sup>e</sup> siècle. On attend avec impatience la suite du texte.

Marie-Frédérique PELLEGRIN

Bernard GUENÉE, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*. Paris, Gallimard nrf, 1992. 14 × 22,5, 372 p., 8 pl. h.-t.

Le meurtre du duc d'Orléans a provoqué, montre Bernard Guenée, le surgissement de contradictions insurmontables pour la société politique française, ses institutions et ses théoriciens.

Au début du xv<sup>e</sup> siècle, des concepts s'affirment et s'affinent, qui vont devenir essentiels dans la genèse de l'État moderne : la souveraineté, la majesté, la sujétion sont autant de notions auxquelles les agents de la scène politique s'efforcent de donner un contenu. La société politique, cependant, continue d'être organisée selon des critères n'ayant que peu de rapports avec ces conceptions. Elle repose plus sur des réseaux croisés de fidélités, scellées par des serments multiples et fréquemment contradictoires, que sur le respect du roi qui est donc placé, par le fait même, en situation d'arbitre. Or, la folie du roi a contraint, depuis 1392, à l'organisation de délégations de pouvoirs au profit des principaux membres de la famille royale, faisant éclater celle-ci, et les réseaux qui s'y rattachent, en groupes d'intérêt violemment opposés, dont les conflits ne peuvent être régulés par aucune institution.

En 1407, le duc Louis d'Orléans est en mesure d'écarter ses compétiteurs et d'accaparer le pouvoir, au détriment de Jean Sans Peur, duc de Bourgogne. Ce dernier le fait alors assassiner. La violence dans les comportements politiques n'est certes ni anormale ni illégitime au début du xv<sup>e</sup> siècle. Mais ce meurtre précis, prémédité puis revendiqué comme un acte louable, brise plusieurs ressorts essentiels de la cohésion sociale : la nécessaire solidarité existant entre parents, les serments que les deux personnages ont échangé, l'unité de la famille royale, enfin, reflet et symbole de l'unité de l'État. La ligne de défense choisie par Jean Sans Peur, rendant impossible toute réconciliation, accroît encore la confusion.

Les théoriciens des deux camps, théologiens et non légistes ou penseurs de ce que l'on appelle déjà en Italie la science politique, se trouvent dans l'incapacité de définir les normes qui pourraient justifier les différentes prises de parti. La société politique s'avère incapable de se penser elle-même, et la moindre de ses contradictions n'est pas, alors, le décalage entre les ressorts sociaux de l'action et les discours qui devraient la fonder ou la justifier.

Laurent FELLER

Stéphane TOUSSAINT, *L'Esprit du Quattrocento. Pic de La Mirandole, De l'Être et de l'Un & Réponses à Antonio Cittadini*. Éd. bilingue préc. de *Humanisme et vérité*, par S. TOUSSAINT. Paris, Honoré Champion, 1995. 13 × 21, 397 p., index (« Constance de la philosophie », 1).

Cet ouvrage nous propose, en texte latin et en traduction française, le *De Ente et Uno*, ainsi que les trois premières objections d'Antonio Cittadini et les réponses de Jean Pic de La Mirandole. Ces textes sont accompagnés de notes explicatives. Le *De l'Être et de l'Un* est précédé d'une première série de réflexions introductives (p. 7-124) et suivi de commentaires (p. 192-215) destinés à situer l'écrit de Pic dans la singulière histoire culturelle qui fut la sienne au sein du mouvement humaniste. L'auteur refuse, en effet, la tendance dominante à présenter cet ouvrage — en se servant d'étiquettes exclusives — comme inspiré par l'une des écoles traditionnelles, aristotélisme ou platonisme, thomisme ou scotisme. Il voit plutôt dans ce livre une « synthèse intellectuelle de la Renaissance » (p. 7). La plénitude du Quat-

trocento « trouva en Pic son héros » (p. 19). Même le programme de Concorde philosophique, dont cette œuvre est un chapitre, n'est pas à comprendre hors du climat culturel de l'époque à Florence. Le *De Ente et Uno* est à lire à la lumière de tous les trésors de sagesse accumulés par Pic dans son activité philosophique précédente, et en respectant sa « méthode intellectuelle humaniste » (p. 23), où « langage, histoire et concept sont indissolublement liés » (*ibid.*). Dans cette plénitude du savoir représentée par l'œuvre de Pic, « toutes les interprétations sont "vraies" au sens où elles recourent indéniablement un filon de références picchiennes » (p. 22), mais n'offrent pas, dans leur exclusivité, la clé de l'interprétation de cette œuvre monumentale « qui terrasse toute univocité dogmatique » (*ibid.*). En particulier, Pic a mis à contribution « la révolution sapientielle » (p. 121), pour l'interprétation du rapport entre les deux concepts fondamentaux de la philosophie, l'Être et l'Un. La *prisca theologia* (gênante chez l'auteur est la désignation occasionnelle par l'adjectif substantivé : « la *prisca* », ainsi que « la *discors* » pour *concordia discors*) que l'on reconstruit à partir des doctrines sapientielles primitives, telles le zoroastrisme, l'hermétisme, la tradition mosaïque, la Cabale, était présente à l'esprit de Pic encore en 1490, d'après le témoignage de Criniti, et a présidé à la rédaction de cet ouvrage. S. Toussaint propose de « repenser le *De Ente et Uno* sur les bases d'une rénovation interne de la *prisca theologia* qui n'exclut ni Aristote, ni surtout la Cabale » (p. 79). Cela aboutit à la construction d'une « philosophie nouvelle », « à une vision entièrement repensée des traditions philosophiques, qui embrassait la *prisca theologia* ou théologie des Anciens, mais aussi la culture juive, Platon et Aristote » (p. 49). C'est surtout cet appel à la sagesse ancienne qui donne à la réflexion philosophique du Mirandulain son sens de l'inaccessible simplicité et infinité divine qui relativise et terrasse toute absolutisation des explications des écoles : « il n'y a pas de métaphysique plus avancée qu'une autre dans l'énigme infinie qui fait philosopher les hommes » (p. 89). Mais seule cette perception des profondeurs divines peut faire progresser la pensée humaine : « Si l'intuition fontale de cet infini n'était pas présente dans la pensée et dans l'éros intellectif qui pousse l'homme à s'avancer aux fondements des concepts, ces concepts eux-mêmes ne se manifesteraient pas » (p. 21).

On pourrait supposer que le lecteur est capable de repérer de lui-même dans le *De Ente et Uno* les filons de sagesse dont l'auteur parle et d'entrevoir la merveilleuse architecture qui en résulte. Dans cet effort, l'auteur ne lui offre qu'une assistance toute relative par le peu de références explicites à des passages précis de l'écrit qu'il commente. Certains lecteurs, outre le plaisir de trouver par moments des indices de la vérité des hypothèses de l'auteur, pourraient éprouver aussi la déception de ne pas arriver à adhérer complètement à ses thèses, faute de confirmation satisfaisante.

Le texte proposé est celui du ms. Hamilton 438, de la bibliothèque d'État de Berlin. Il vaudrait la peine, me semble-t-il, de le relire soigneusement et peut-être de le pourvoir d'un *Errata corrigé* pour le rendre parfaitement fiable. Je mentionne quelques coquilles repérées au cours de ma lecture, et je suggère, entre crochets, une correction hypothétique, à contrôler sur le ms. : 144,17 : « *intellexi* » [*intellexit*] ; 150,12 : « *vere dicemus Deum non est [esse] ens* » ; 154,12 : « *se* » [*a se*] ; 164,26 : « *omnis* » [*omnia*] ; 186,8 : « *admittet* » [*amittet*] ; 226,3 : « *quo* » [*quod*] ; 228,28 : « *substantiam* » [*substantia*] ; 252,1 : « *verseretur* » [*versaretur*] ; 270,23 : « *si* » [*se*] ; 274,3 : « *Ens* » omis entre « *et* » et « *dicatur* » ; 284,16 : « *omittimur* » [*omitti-*

mus]; 308,24 : « *accurtius* » [*accuratius*]; 316,17 : « *negat* » [*neganti*]; 330,14 : « *omino* » [*omnino*]; 326,26 : « *omittimur* » [*omittimus*].

Bien que la traduction soit « celle du texte du ms. Hamilton » (p. 129), il y a pourtant des passages où le traducteur ne suit pas le texte qu'il propose, mais la variante G (Garin), sans raison apparente. Je mets cette variante entre crochets : 142,14 : « *num* » [*nam*]; 150,31 : « *tum* » [*cum*]; 152,5 : « *fit* » [*sit*]; 180,7 : « *unificam* » [*unitam*]; 172,5 : « *disputant Aristotelici* » [*disputat Aristoteles*].

L'auteur reconnaît que la traduction qu'il propose est « encore imparfaite » (p. 119) et qu'il a rencontré de fréquentes difficultés à l'établir. Le sens du texte de Pic n'est, en effet, pas toujours facile à saisir. Personnellement, je crois qu'une traduction moins interprétative et plus proche du texte latin aurait garanti au texte français plus de clarté. Ainsi, lorsque Pic veut établir qu'il y a deux catégories de noms, les abstraits et les concrets (148,6s : « *Nominum alia concreta, alia abstracta* »), la traduction ne permet pas de comprendre clairement son message : « Le nom des entités concrètes n'est pas celui des entités abstraites. » De même, « *aequali esse ambitu* » (136,9) ne me semble pas admettre la traduction : « participent d'une même définition » qui, à mon avis, fait violence aux mots employés par Pic. Des nuances importantes s'estompent dans une traduction trop libre. En voici quelques exemples : 154,5s : « *Fuerit [...] operae pretium* » (il serait [...] précieux); 162,32 : « *a vero intellectu* » (de la vérité intellectuelle); 164,10 : « *principium illorum et causa* » (cause de ces principes). De même, dans l'expression : « *seipsum et alia* » (166,17) traduite par « lui-même et ses attributs », le terme « *alia* » ne me paraît pas se référer aux attributs divins, mais à la connaissance que Dieu a des choses créées, qu'il connaît, en lui-même, comme existantes hors de lui par sa volonté créatrice. À la page 176,11, « *non esse aurum* » (que ce n'est pas de l'or) devient « cet or n'est pas », et à la page 180,28s : « *unitatem propriam actu non habebant* » est traduit par « elles n'avaient point l'acte propre ».

De plus, l'omission de quelques mots donne parfois des traductions insatisfaisantes. Par exemple, dans le texte suivant, 168,2-4 : « *Sed etiam eo quod universalis indicant nomina quae omnia ambiunt, uno scilicet vero, ente et bono melius esse cognoscamus* », l'omission de « *omnia* » et « *vero* », et la traduction grammaticalement impossible de « *eo quod* » par « *ce que* », donnent la traduction suivante : « Mais tout au contraire, nous le savons d'une nature bien meilleure que ce qu'indiquent les noms universels, dont l'extension recouvre l'un, l'être et le bien. » J'ai aussi constaté les omissions suivantes : 142,5 : « *id genus* »; 146,7 : « *vere* »; 150,23 : « *communi consensu* »; 152,25 : « *quam deceat* ».

Un usage plus attentif des règles de la grammaire latine, que Jean Pic généralement respecte, tout en se prévalant du droit de se servir des termes du parler parisien, aurait été profitable à la traduction. La traduction de *quod*, nous l'avons vu, est parfois floue. Il arrive qu'on confonde le *quod* causal et le *quod* explicatif, comme à la page 150,25-27 : « *Ac dicet quispiam, hac saltem ex parte discors erit Aristoteles a Platone, quod Aristoteles numquam ita ens accipit ut sit sub uno* », traduit par : « Mais, objectera-t-on, au moins là-dessus Aristote diverge de Platon, puisque jamais il ne conçoit que l'être soit inférieur à l'un. » Il peut arriver que le *quod* de liaison soit traduit par un *quod* causal : 144,25 : « *quod unum Deus est* » (cet Un est Dieu), traduit par : « puisque Dieu est unique. »

Les mêmes incertitudes se retrouvent dans l'usage de « *ut* », ainsi que pour le subjonctif d'ordre, ou même l'impératif — traduits parfois par l'indicatif. D'autre part, on trouve l'indicatif traduit par une forme impérative. Il s'agit d'entorses à la grammaire qui me paraissent d'autant plus gênantes qu'elles sont totalement gratuites.

Le lecteur apprécierait, peut-être, une traduction plus respectueuse du texte que l'humaniste nous a laissé.

Dino BELLUCCI

*L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (xiv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles).* Table ronde du 25 mai 1991, organisée par Neithard BULST et Robert DESCIMON à l'École normale supérieure (Paris), dir. Neithard BULST, Robert DESCIMON, Alain GUERREAU. Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1996. 15 × 23, 174 p., textes en anglais et en français.

Les organisateurs de cette table ronde sur les fondations de la modernité monarchique en France avaient souhaité faire débattre médiévistes et modernistes, français ou anglais, autour de quatre thèmes : les rituels monarchiques, les réseaux de clientèles, les conceptions de l'espace et le changement social.

Alain Boureau et Alain Guéry ont été chargés du premier domaine. Depuis une trentaine d'années, les historiens américains ont largement étudié les rituels monarchiques (les entrées royales, les lits de justice, les funérailles...) dans la lignée des travaux d'Ernst Kantorowicz. Confier à deux Français le soin d'en présenter une synthèse et de nouvelles pistes de réflexion était donc une bonne idée. Il s'agissait pour eux de répondre à quelques problèmes simples : à qui s'adresse le langage des cérémonies ? Pour quelles raisons le cérémonial produit-il moins d'adhésion au cours des siècles ? Alain Boureau s'est tout d'abord attaché à relever les défauts de l'historiographie américaine. Pour lui, l'étude des cérémonies est partie d'une conception téléologique de l'histoire un peu schématique. Ralph Giesey, Richard Jackson ou Sarah Hanley ont trop insisté sur l'avènement inéluctable de l'absolutisme, alors que l'évolution politique du royaume de France fut bien plus équivoque. Les souverains de la fin du Moyen Âge voulaient avant tout faire participer leurs sujets à l'État, plutôt que les soumettre. En outre, les chercheurs ont « privilégié l'idée générale que le rite résout, fait universellement passer du désordre à l'ordre, de la tension au consensus », alors que nous avons peu de moyens pour évaluer son influence réelle. D'après Alain Boureau, il serait plus judicieux de relativiser les cérémonies, les considérer comme un simple mode d'action parmi d'autres, pour étudier les rapports qu'elles entretenaient avec les autres pratiques politiques. Cette démarche permettrait de ramener la dimension symbolique à sa juste mesure, car son impact auprès du public était peut-être nul du fait de sa complexité. Inversement, il serait bon d'insister davantage sur l'évolution formelle des rites, car la liturgie religieuse s'est profondément transformée avec le temps. L'analyse des signes employés par le pouvoir royal devrait être plus attentive à ces mutations, afin

qu'elle puisse restituer « le rite dans sa substance historique épaisse, au plus loin des formalités universelles ».

Alain Guéry s'est davantage intéressé aux rapports qu'entretenait la sphère politique avec le sacré. Il insiste sur le fait que, dans le monde chrétien, les souverains ont sans cesse distingué leur pouvoir de celui du prêtre, contrairement aux sociétés polythéistes ou à l'Islam. Cette distinction fut certainement l'une des causes lointaines qui aboutirent à la séparation de l'Église et de l'État, car le Christ dissocia toujours Dieu et le roi. Aucun souverain ne se posa donc jamais comme un nouveau Christ, mais plutôt comme un médiateur entre les hommes et Dieu. Dans cette perspective, les funérailles royales, au cours desquelles un mannequin représentant le corps du roi était placé à côté de son cadavre, permettaient de réaliser l'adéquation de deux conceptions apparemment contradictoires; d'une part, le monarque était exhibé comme un simple mortel, mais d'autre part, son effigie symbolisait l'État dans sa pérennité et son éternité divine. Au cours du sacre, de nombreux symboles religieux furent donc utilisés pour élever le monarque au-dessus du monde terrestre, mais ils lui permirent surtout d'affirmer par ce biais son autorité sur le clergé de France; non pas seulement un pouvoir sacré, mais aussi une domination politique. Lorsque Turgot proposa à Louis XVI de modifier le serment du sacre et de le remplacer par un contrat fondé sur l'idée de tolérance, il se vit opposer un refus catégorique, car le roi aurait ainsi perdu le contrôle de l'Église.

Pour explorer le deuxième champ de réflexion, consacré aux clientèles, Peter Lewis et Mark Greengrass ont étudié les relations qui existaient entre le système nobiliaire des clientèles, la souveraineté royale et l'organisation corporative de la France d'Ancien Régime. Peter Lewis a choisi de réfléchir sur le rôle des clientèles royales dans la construction de la monarchie française du milieu du *xiv*<sup>e</sup> à la fin du *xv*<sup>e</sup> siècle. Après avoir insisté sur l'importance que revêtait la collaboration des élites avec le pouvoir central, il développe un exemple permettant d'en illustrer les limites. À l'automne 1471, Louis XI voulut gratifier Denis de Bar en lui accordant l'évêché de Tulle. Une lecture trop rapide des sources aurait pu laisser supposer que le roi décidait de ce type de faveurs en toute indépendance. Or Denis de Bar était le beau-frère de Pierre Doriole, l'un des principaux conseillers de Louis XI, et c'est lui qui avait eu l'idée de demander au souverain ce bénéfice pour un membre de sa famille. Denis de Bar écrivit alors à P. Doriole afin qu'il intercède avant l'élection auprès des chanoines de la cathédrale « pour leur recommander [s]a personne et la louer beaucoup plus qu'elle ne vaut ». Non seulement P. Doriole s'acquitta de sa mission, mais il envoya au chapitre de Tulle une lettre de recommandation signée de la main du roi. Malheureusement, ses efforts furent inutiles car une partie des chanoines préféra élire un autre candidat, Gérard de Beaumont, provoquant une sorte de schisme qui dura près de vingt-cinq ans. Pour Peter Lewis, cette histoire est symptomatique de la fragilité du clientélisme royal, car non seulement Louis XI apparaît comme manipulé par l'un de ses proches conseillers, mais son autorité ne semble pas peser très lourd face aux velléités d'indépendance manifestées par les ecclésiastiques locaux.

Le troisième thème, consacré à l'espace, est traité par Alain Guerreau et Daniel Nordman. Quelle perception les Français se faisaient-ils de l'espace à la fin du Moyen Âge? Pour Alain Guerreau, la réponse à cette question ne va pas de soi, car « l'espace n'est pas plus une donnée immédiate de la conscience qu'une structure

objective ». Dans le cas de l'Europe médiévale, il souligne que l'espace n'était pas conçu comme un tout continu, mais comme un agrégat de territoires hétérogènes : certains lieux étaient valorisés, sacralisés par rapport aux autres, ce qui induisait une polarisation du territoire. Alain Guerreau met cette conception de l'espace en rapport avec les privilèges que détenait chaque bourg, chaque ville, chaque « pays » ; d'après lui, toute franchise était considérée comme un particularisme positif, qui permettait à chaque corps, à chaque communauté, de se singulariser, de s'identifier face aux autres. Le centre était ainsi toujours valorisé, au détriment des périphéries, qui étaient considérées comme des « extérieurs indéterminés et hostiles ».

Les juristes qui élaborèrent les traités de paix au cours du xvii<sup>e</sup> siècle étaient toujours porteurs du même outillage mental. Selon Daniel Nordman, le traité de Vincennes (1661), qui cédait à la France certains territoires lorrains, fut rédigé en énumérant des lieux, « comme un registre d'impôts, comme les cadastres qui, à l'origine, étaient constitués par des descriptions textuelles, sans carte ». Le document s'attachait tout particulièrement à décrire les communautés villageoises et leurs terres. Afin d'en préciser les contours, des commissaires furent envoyés sur place pour interroger des témoins sur les limites de chaque village et pour y poser des bornes. L'espace était donc toujours perçu comme un conglomerat de lieux, et cette conception survécut jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. Entre 1740 et 1760, le gouvernement chercha, en effet, davantage à mettre en œuvre une politique territoriale globale, en échangeant des terres avec les États voisins pour régulariser, arrondir les frontières du royaume sans annexer unilatéralement des pièces supplémentaires.

La véritable « modernité » ne s'épanouit donc peut-être qu'à l'époque des Lumières, et non pas entre les xiv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Cette idée centrale traverse les communications de Michael Jones et William Beik, qui avaient en charge le dernier thème, consacré au changement social. Quelle a pu être l'influence de l'État sur les mutations de la société française de la fin du Moyen Âge au règne de Louis XIV ? Michael Jones a choisi de la mesurer en Bretagne, où la croissance de l'appareil administratif fut assez vigoureuse avant la réunion du duché à la couronne. Du début du xiv<sup>e</sup> à celui du xv<sup>e</sup> siècle, les effectifs de la chancellerie furent multipliés par deux. La chambre des comptes connut elle aussi un développement continu, de même que l'hôtel ducal, qui passa de cent soixante membres en 1404 à sept cents en 1488. Mais contrairement au cas bourguignon, cet essor ne profita pas complètement à la bourgeoisie bretonne. Certes, ses membres investirent les structures financières du duché, achetèrent des terres et embellirent leurs manoirs, mais ils ne supplémentèrent pas les nobles traditionnels. Le renforcement de l'État s'effectua en effet au profit des gentilshommes ; sur les dix-sept chanceliers qui dirigèrent l'administration de 1361 à 1514, neuf d'entre eux seulement furent des hommes de loi. La plupart des autres appartenaient à la noblesse. La « modernité » bretonne ne remit donc jamais en cause les structures médiévales de la société. Au contraire, la croissance de l'État se traduisit par une consolidation du second ordre, qui se contenta d'accueillir en son sein quelques anoblis tout à fait disposés à en accepter les valeurs.

Dans la dernière communication, William Beik démontre que Louis XIV ne chercha pas davantage à bouleverser la société de son royaume. Il conforta les privilèges, en inventa parfois de nouveaux, et n'altéra pas en profondeur les franchises



auxquelles ses sujets tenaient tant. Même si la noblesse se diversifia grâce aux promotions que permettaient les carrières juridiques, elle ne souffrit pas d'un prétendu « triomphe de la bourgeoisie ». Le Roi-Soleil ne tenta jamais de façonner une société nouvelle, il fut plutôt « un manipulateur habile, qui sut jouer de toutes les situations traditionnelles de pouvoir pour les redistribuer et les intégrer à un système de gouvernement où la régulation centrale (celle qu'effectuaient le roi, la cour et le ministère) se donnait comme indispensable » (Neithard Bulst et Robert Descimon).

À leur manière, tous les intervenants ont ainsi mis l'accent sur les limites de l'absolutisme et la permanence des cadres médiévaux jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Cette table ronde offre donc des pistes de recherche très stimulantes; les trop nombreuses années qui se sont écoulées avant sa parution n'en sont que plus regrettables.

Laurent BOURQUIN

Bonaventure DES PÉRIERS, *Le Cymbalum mundi*, avec un dossier et des textes d'accompagnement. Introd. et annot. par Yves DELÈGUE. Paris, Honoré Champion, 1995. 15 × 21,7, 159 p., index, bibliogr. (« Textes de la Renaissance », 4).

Noël DU FAIL, *Propos rustiques*. Texte établi d'après l'édition de 1549, introd., notes et glossaire par Gabriel-André PÉROUSE et Roger DUBUIS, avec la collab. de D. BÉCACHÉ-LEVAL, Centre lyonnais d'étude de l'humanisme, URA CNRS D. 1348. Genève, Droz, 1994. 11,5 × 18, 189 p., glossaire (« Textes littéraires français », 445).

Bonaventure Des Périers était un ami de Clément Marot et, comme lui, valet de chambre de Marguerite de Navarre. Son mystérieux *Cymbalum mundi* est composé de quatre dialogues, imités de Lucien. Le parlement de Paris le condamna, en raison des « grands abus et hérésies » qu'il déclara déceler sous le couvert de la mythologie : dans l'un de ses *Dialogues*, l'auteur ne mettait-il pas en cause, à travers la recherche de la pierre philosophale, la recherche même de la Vérité? Les *Propos rustiques* se présentent comme une série de monologues en forme de conversation entre quatre vieux notables villageois, des paroles prétendument enregistrées « sur le vif » par un jeune gentilhomme de Haute-Bretagne. Tout semble donc opposer ces deux courtes œuvres.

Pourtant, à dix ans de distance dans leur version princeps (1537, 1547), le *Cymbalum mundi*, « livret subversif », et les *Propos rustiques*, « récit de paroles », sont représentatifs de deux versants de la culture humaniste. Aux côtés de Marguerite de Navarre, Bonaventur Des Périers, comme Noël Du Fail, participent, à leur manière, à l'âge d'or de la nouvelle française. Ces deux éditions savantes permettent de mieux les aborder et, sans doute, de mieux les lire, en contribuant à percer quelques-uns des mystères d'un texte énigmatique, considéré longtemps comme un manuel d'athéisme (*Cymbalum mundi*), à entrer de plain pied dans l'intelligence d'une œuvre inclassable à placer quelque part entre Rabelais et Montaigne (*Propos rustiques*).

Joël CORNETTE

Philippe HAMON, *L'Argent du roi. Les finances sous François I<sup>er</sup>*. Préf. de Jean JACQUART, av.-pr. de Françoise BAYARD. Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Ministère de l'économie, 1994. 16 × 22, XLIII-613 p., index (« Histoire économique et financière de la France », série « Études générales »).

Les travaux de Philippe Hamon s'inscrivent dans le renouvellement des études sur l'histoire financière de la France à l'époque moderne, impulsé depuis plusieurs années par Daniel Dessert, Françoise Bayard, Alain Guéry, Richard Bonney ou Claude Michaud entre autres. Malgré des sources souvent lacunaires, qui ne présentaient que de trop rares séries complètes et cohérentes, il est néanmoins parvenu, avec beaucoup de rigueur et de talent, à modifier profondément notre compréhension des finances de François I<sup>er</sup>. Ses analyses ont, en effet, pu être conduites à partir des volumineuses correspondances conservées au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, des archives judiciaires, des minutes notariales et de plusieurs récits contemporains.

En bonne logique, P. Hamon fait débiter son ouvrage par une étude des dépenses de l'État, parce que « ce sont elles qui, le plus souvent, se présentent en premier lieu aux gouvernants quand il est question de financement ». Plutôt que d'insister d'emblée sur les limites et les blocages politiques, sociaux et financiers, il préfère ainsi « mettre l'accent sur l'aspect dynamique, sur l'accroissement du rôle de la monarchie, qui secrète des besoins nouveaux ». Parmi toutes les charges financières qui pesaient sur la couronne, il a pu mettre en valeur le poids écrasant de la guerre et de la diplomatie, soit, en moyenne, plus de la moitié des frais annuels, voire plus des deux tiers à certains moments. Par exemple la campagne de Marignan, en 1515-1516, nécessita à elle seule 7,5 millions de livres, alors que la maison du roi, à la même époque, ne coûtait qu'environ 620 000 livres par an. Au total, François I<sup>er</sup> avait ainsi besoin chaque année de 6 à 7 millions, ce qui peut sembler assez peu, comparé aux dépenses de Louis XIII (235 millions en 1636); mais ce chiffre prend tout son sens lorsque P. Hamon le compare à la relative faiblesse des rentrées d'argent. Il s'agissait d'abord et surtout de la taille, dont le brevet connut une forte augmentation au cours du règne (de 2,4 millions en 1515 à 4,6 millions en 1544-1545), sans compter des « crues » annuelles, qui venaient s'ajouter au principal. La gabelle, exploitée dans la plupart des régions en régie directe, rapportait quant à elle entre 300 et 400 000 livres, tandis que les fermes, établies sur les taxes locales les plus variées, fournissaient environ le cinquième des recettes totales de la couronne. Bon an mal an, François I<sup>er</sup> pouvait donc compter sur des revenus relativement stables, mais qui ne pouvaient couvrir tous ses besoins : alors qu'il avait hérité de Louis XII, en 1515, d'un déficit de 1,4 million de livres, il laissa probablement à son successeur un passif du même ordre. Pour P. Hamon, « plutôt que de déficit chronique, qui sonne comme une triste maladie, il vaut mieux en définitive parler de déficit moteur : il est le facteur essentiel de la croissance de la pression fiscale, donc de l'État ».

La monarchie fut, en effet, amenée à solliciter les villes, le clergé ou les officiers, ce qui la conduisit à augmenter ses moyens de contrainte, afin de faire pression sur les notables; mais elle fut aussi poussée à emprunter. Bien loin de limiter son approche aux rentes sur l'hôtel de ville de Paris, P. Hamon insiste sur une dichotomie essentielle entre « crédit accepté » et « crédit contraint ». Dans la première catégorie, se trouvent tous les prêts que le souverain put obtenir des marchands banquiers de son royaume et des pays étrangers. Malgré les aléas de leur confiance à son égard, ils lui fournirent d'importants secours en cas de besoin, comme en 1520, lorsqu'ils lui versèrent 100 000 écus pour financer la fameuse entrevue du Camp du Drap d'or avec Henry VIII. Sur tout le règne, P. Hamon a pu ainsi identifier 124 de ces prêteurs, parmi lesquels il a mis en évidence une forte majorité d'Italiens (87) dont les plus nombreux étaient installés à Lyon. À côté de ce « crédit accepté », il insiste beaucoup sur le « crédit contraint », grâce auquel le souverain pouvait se procurer des fonds supplémentaires, non seulement de la part des villes (surtout dans les années de tension internationale, comme 1515, 1523, 1536, 1542), mais aussi de ses plus proches conseillers, comme par exemple le chancelier Duprat, qui apporta à son maître au moins 100 000 écus de 1515 à 1531. P. Hamon dresse une situation contrastée des prêteurs : sans doute firent-ils souvent de bonnes affaires, mais ils furent aussi contrariés par les calculs des officiers de finances, qui cherchèrent parfois à retarder le paiement des échéances pour pouvoir renégocier à la baisse la dette de l'État. La monarchie du premier xvi<sup>e</sup> siècle avait donc une relative position de force vis-à-vis de ses créanciers. L'auteur insiste ainsi sur les différences qu'il a pu établir avec le siècle suivant, beaucoup mieux connu grâce aux travaux de ses devanciers : « [...] moins de prête-noms et de rideaux de fumée dans la mise sur pied d'un crédit un peu étriqué, des connexions entre monde des financiers et dominants peu développées en ce domaine et, enfin, l'inexistence d'un groupe spécifique, en dehors de la stricte administration royale, qui serait le véritable maître d'œuvre de la politique de crédit : peu de fermiers, pas de traitants et de partisans. »

Dans la deuxième partie de son livre, P. Hamon a repris tout le dossier des grandes réformes de François I<sup>er</sup> : la création du Trésor de l'épargne et des Parties casuelles en 1523-1524, du Trésor du Louvre en 1532, et des seize recettes générales (les futures généralités) en 1542. Voulant dépasser le strict cadre institutionnel dans lequel elles ont été souvent traitées par le passé, il a cherché à en comprendre la finalité et la portée, afin d'en percevoir le sens. Pour ce faire, il a eu l'idée de les traiter dans un même chapitre, avec les poursuites qui furent engagées à cette époque contre le personnel financier. Car les commissions qui se succédèrent à partir de 1517 — dont la plus célèbre fut celle de la Tour carrée, qui travailla de 1526 à 1536 — furent conçues pour contrôler plus étroitement les officiers de finances, dont le pouvoir royal se méfiait. Dans ce contexte de suspicion, le procès de Semblençay, qui aboutit à son exécution en 1527, fut monté pour adresser un signal fort au monde des officiers, leur faire comprendre que le Conseil royal était décidé à prendre en main ses finances en plaçant tous les intermédiaires dans une stricte subordination. Or cette volonté était déjà lisible dans la création du Trésor de l'épargne en 1523, car elle cherchait à placer directement la gestion financière dans les mains du roi et de son Conseil. Elle fut prolongée ensuite par la mise en place des seize recettes générales, en 1542, qui fragmentèrent les compétences des officiers de finances et donc le pouvoir de chacun d'eux. Les enjeux de ces réformes

furent donc d'abord politiques ; car sur le plan financier, P. Hamon relativise leur portée et leur efficacité. La création du Trésor de l'épargne correspondait peut-être à un effort de centralisation, mais elle exprimait surtout la mentalité archaïque des membres du Conseil royal en matière de financement. Selon lui, le Trésor du Louvre était ainsi vu par le roi et son entourage comme « une grosse boîte qu'on vide et qu'on remplit ». Elle traduisait une « tyrannie du métal précieux » typique des conceptions financières assez sommaires des gens du Conseil, en complet décalage par rapport aux pratiques les plus modernes de leur époque.

Dans son dernier chapitre, P. Hamon en est finalement venu à étudier de quelle façon s'articulaient les rapports entre le roi et ses sujets en matière de finances. Après avoir insisté sur le pragmatisme des agents du pouvoir, qui n'hésitaient pas à négocier avec les assemblées locales pour assurer la collecte des fonds, il a mis en relief les justifications utilisées dans les préambules des édits fiscaux. Centrés pour l'essentiel sur la défense du bien public, leurs arguments composaient un « discours passe-partout, qui valait pour tous, et donc pour personne ». Ces textes n'étaient donc sans doute pas rédigés pour une hypothétique « opinion publique », même « éclairée », mais pour justifier la politique financière du roi aux yeux du Créateur. Car selon lui, « prélever pose un problème moral, donc religieux, pour lequel manque une réponse juridique argumentée. Il y a donc un risque de péché. Aussi est-ce devant Dieu, en dernière analyse, que la partie se joue ». P. Hamon n'a donc pas abordé le fonctionnement de la monarchie de manière froide et désincarnée, mais au contraire en ayant soin de tenir compte des mentalités des hommes du pouvoir. Au terme de sa lecture, son ouvrage s'impose ainsi comme un travail capital, qui permet de considérer d'un œil neuf les évolutions de l'État dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle.

Laurent BOURQUIN

David POTTER, *War and government in the French provinces. Picardy, 1470-1560*. Cambridge, Cambridge University Press, 1993. 16 × 23,5, 393 p., bibliogr., index.

David Potter est un historien britannique qui a pris comme objet d'étude la frontière de Picardie entre la fin du xv<sup>e</sup> siècle et le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. Les dates qu'il a retenues comme cadre chronologique de son travail sont parfaitement justifiées, car cette région connut de considérables bouleversements stratégiques à cette époque. En aval, à l'orée des années 1470, le nord du royaume de France subissait encore l'attraction du puissant État bourguignon, dont le duc Charles le Téméraire allait bientôt entrer dans une lutte décisive avec Louis XI. En amont, lors de la paix du Cateau-Cambrésis de 1559, la Picardie était désormais dotée de nouvelles structures défensives qui l'avaient considérablement transformée. Entre ces deux dates, les conflits qui se déroulèrent dans les plaines picardes entre les Valois et les Habsbourg sous François I<sup>er</sup> et Henri II montrèrent que cette région était une frontière sensible, destinée à protéger l'Île-de-France et Paris des incursions ennemies.

Toute la problématique de l'ouvrage de David Potter est centrée sur cette idée, car son propos n'est pas d'étudier de manière exhaustive la province. Il a délibérément préféré se focaliser sur les répercussions sociales, économiques, administratives ou militaires qui furent provoquées au cours de ce siècle par la position géographique de la Picardie, située aux marges du royaume. Il a donc raconté comment tout un territoire, avec ses activités et sa population, a pu être modelé par le pouvoir central pour la guerre et par la guerre. Le résultat est un livre original, très clair, bien argumenté et foisonnant d'informations inédites.

L'affrontement entre le roi de France et le duc de Bourgogne, qui se poursuit jusqu'à la mort de Charles le Téméraire, en 1477, ne se traduit pas seulement en termes militaires. En effet, Louis XI fut surtout soucieux de capter à son profit la fidélité de deux groupes sociaux : la noblesse et les élites urbaines. Le conflit entre la France et la Bourgogne fut donc aussi une lutte d'influence, dans laquelle le roi sut marquer des points décisifs. Il prit notamment soin de s'appuyer sur des familles picardes propriétaires de nombreux biens dans la région, en leur confiant des postes locaux afin d'éviter qu'elles ne cherchassent le service du duc. Il put ainsi récupérer à son service des individus qui s'étaient pourtant fortement compromis avec les Bourguignons, comme Philippe de Crèveœur, sieur d'Esquerdes, qui avait suivi le Téméraire jusqu'en mars 1477. À cette date en effet, Esquerdes choisit le camp royal et il en fut récompensé dès le mois de juillet, puisque Louis XI le confirma dans le poste de lieutenant général de Picardie et Artois qu'il avait déjà obtenu de la part du duc de Bourgogne.

Du côté des villes, la politique du souverain fut menée avec le même souci de ne pas bousculer les notables locaux afin de ne pas les effaroucher, et même de les convaincre qu'ils auraient davantage de privilèges s'ils restaient dans le giron royal. Dès 1471, il permit ainsi aux magistrats d'Amiens de financer eux-mêmes l'entretien de leurs fortifications, sans qu'ils eussent désormais besoin d'en passer par une autorisation royale pour lever les fonds nécessaires. Quelques années plus tard, à l'occasion de son séjour en Picardie dans le courant de 1477, il accorda de nombreuses franchises pour les marchés locaux, non seulement pour en recueillir la gratitude de la bourgeoisie, mais aussi pour ne pas accabler une région durement touchée par les combats des deux campagnes précédentes.

Jusqu'à la conclusion définitive de la paix, en 1493, la couronne poursuivit ses largesses avec constance, ce qui lui permit de stabiliser son influence de façon durable. Mais dans la première moitié du *xvi<sup>e</sup>* siècle, la Picardie fut placée de nouveau, progressivement, au centre de toutes les préoccupations militaires. En effet, son espace fut marqué par un nouvel affrontement : celui qui opposait les Valois et les Habsbourg. Ce conflit, qui était à certains égards le prolongement lointain de la lutte qui avait déjà opposé Louis XI et Charles le Téméraire, connut dès 1521 ses premiers développements régionaux. Mais ce fut surtout dans les années 1530 que la frontière de Picardie fut régulièrement attaquée. Dès lors et jusqu'en 1559, la province fut l'objet de toutes les attentions du pouvoir. En effet, François I<sup>er</sup> et Henri II reprirent à leur compte la tactique qui avait si bien réussi à la fin du Moyen Âge, en utilisant à leur profit les multiples relais locaux qui pouvaient être exploités dans la noblesse et les villes. Mais il ne s'agissait plus seulement de s'octroyer la fidélité des élites nobiliaires et urbaines, car les souverains cherchaient surtout à renforcer les défenses de leur frontière.

Ainsi, ils développèrent considérablement les faveurs monarchiques à l'égard de la noblesse. David Potter a calculé qu'en 1523, cinq cent mille livres au total furent payées à deux cent cinquante Picards (une somme supplémentaire, de près de deux cent cinquante mille livres, avait été prévue, mais elle ne put être distribuée faute de liquidités). Cet argent, qui était attribué sous forme de cadeaux ponctuels ou de pensions, était surtout destiné aux familles nobles de la province. La répartition n'était pas du tout égalitaire, bien au contraire, car quelques-unes d'entre elles en accaparèrent une fraction importante, tout en s'élevant dans la hiérarchie militaire de la province. En effet, à la même époque, certains individus furent dotés de postes locaux, soit dans les villes, soit dans les bourgs fortifiés, à partir desquels ils étaient chargés de défendre leur territoire contre les invasions ennemies. En 1560, quatre-vingt-six personnes cumulaient ainsi emplois militaires et gratifications financières. Ces gentilshommes étaient issus de quarante-huit familles, dont certaines particulièrement choyées par le pouvoir central : les Créquy, les Pisseleu, les Hallewin, les Hangest, les Humières et les Lannoy. Il est vrai que ces six familles n'étaient pas aussi puissantes que les grands aristocrates du pays, aux premiers rangs desquels se situaient les Guises et les Bourbons, qui possédaient de vastes domaines fonciers dans la région. Mais elles avaient suffisamment de crédit auprès des élites urbaines et de la petite gentilhommerie locale pour apporter une aide précieuse, soit en améliorant l'encadrement des troupes du roi, soit en mettant leur influence à son service. Par conséquent, au cours de la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, les souverains semblent avoir favorisé l'émergence d'une « noblesse seconde » comme dans la Champagne toute proche, où les problèmes frontaliers étaient de la même nature qu'en Picardie.

David Potter a également intégré dans son ouvrage une étude des institutions administratives et militaires, et surtout de leurs mutations et de leur perfectionnement au contact de la guerre. Il s'est ainsi livré à une analyse très détaillée du rôle des gouverneurs, dont la puissance connut sans doute son apogée dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. Il s'est beaucoup intéressé notamment à la clientèle que les gouverneurs entretenaient dans le cadre de leurs « maisons » ou de leurs « hôtels ». Il a retrouvé, en particulier, les émoluments des gentilshommes qui servaient les gouverneurs dans le cadre de ces structures, ce qui permet d'évaluer avec finesse la nature et la portée des faveurs aristocratiques dans la petite noblesse locale.

Plus classiquement, il a voulu mesurer le poids de ces conflits sur la province, en calculant l'évolution des effectifs mis en œuvre. Il montre, par exemple, qu'à la fin du règne de Louis XI, la gendarmerie atteignit un total de quatre mille lances — une manière de record pour la fin du Moyen Âge — mais que la paix, jusqu'au début des années 1520, fit fondre ces effectifs à un étiage un peu supérieur à trois cents lances. Dans un domaine corollaire, il a tenté de mesurer l'impact de la guerre sur le tissu économique de la Picardie, non seulement en estimant l'évolution de la pression fiscale sur les villes, mais aussi en rassemblant tous les indices permettant d'évaluer les dégâts commis par le passage des troupes. Il publie notamment des séries très complètes concernant l'élevage et la céréaliculture en Artois pour les années 1536-1539, ainsi que les comptes de la seigneurie de Luchaux, où le revenu net du propriétaire, qui se situait au-dessus de 4 300 livres en 1545-1546, s'effondra à 400 livres en 1553-1554, pour ne se redresser que lentement et modestement à quelque 2 000 livres en 1561-1562.

Avec rigueur et méthode, David Potter montre donc que près d'un siècle avant les nouveaux conflits des années 1630, les guerres du règne d'Henri II avaient déjà modifié en profondeur la société de cette région, en perturbant considérablement l'agriculture picarde. Mais il réussit à mettre également en évidence les retombées positives de ces conflits, en particulier sur les élites, qui surent profiter de leur situation frontalière pour accroître habilement leur influence et développer leurs carrières en se mettant au service du roi.

Laurent BOURQUIN

Denis CROUZET, *La Nuit de la Saint-Barthélemy. Un rêve perdu de la Renaissance*. Paris, Fayard, 1994. 15,3 × 23,5, 657 p., bibliogr., index (« Chroniques »).

« La Saint-Barthélemy est un crime », déclare d'emblée l'auteur. Il en avait déjà longuement traité dans un ouvrage antérieur (*Les Guerriers de Dieu*, Seyssel, Champ Vallon, 1990). Voilà qu'il revient sur le lieu du crime et recommence l'enquête. Bien d'autres détectives de l'histoire (pour reprendre ses métaphores policières) l'y ont précédé. Chacun avec sa reconstitution du drame, et ses présomptions de culpabilité. Avec les passions liées à cet épisode d'un passé indépassable. Avec aussi, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, une commune volonté positiviste d'asseoir *des faits*. C'est dans cette perspective encore qu'ont polémique hier Jean-Louis Bourgeon et Marc Venard. L'ambition de Denis Crouzet est tout autre. D'indices camouflés, de pistes brouillées, d'empreintes effacées, de silences concertés ou non, il veut tirer une « histoire probable » : une histoire dont l'imaginaire soit le moteur, avant, pendant et après l'événement. Événement dont la trame concrète nous échappe à jamais...

La démarche de D. Crouzet n'a rien de linéaire. Comme ces ballets de cour qui sont une de ses sources privilégiées, il dessine de subtiles arabesques, des sortes d'ellipses, qui tendent vers le cercle, et se dérober au moment de le boucler.

Le livre s'ouvre par des témoignages : une chronique de l'événement due à des rescapés (les victimes racontent plus volontiers que les tueurs et les témoins passifs). Ces *flashes* sans apprêt (même si la rédaction est tardive) disent le vécu individuel : la peur, l'errance, la trahison... Ils recomposent pourtant déjà un discours interprétatif : fragilité de l'homme, inconsistance de ses vertus, présence du Dieu qui frappe et qui épargne, mystère de l'Élection.

Dans un deuxième temps (du livre et de la chronologie) viennent des théorisations favorables ou hostiles. Toutes insèrent le massacre dans une durée plus longue vers l'amont et vers l'aval : complot huguenot ou médicéen, jour du Jugement, ou justificatif des monarchomaques. Toutes répondent à des attentes et des fantasmes inlassablement réactivés depuis dix ans ou plus. Toutes sont sujettes à caution, « parce que impliquées dans des stratégies d'abord diplomatiques et conjoncturelles d'information, puis personnelles d'innocentement ou d'accusation ».

Les livres III et IV prennent du recul et de la hauteur. Ils sont le cœur de l'ouvrage, et sa part la plus originale, tant par rapport à l'historiographie antérieure que par rapport aux travaux précédents de l'auteur. Embrassant la décennie qui va

du massacre de Wassy à celui de Paris, remontant à François I<sup>er</sup> (et aux travaux d'Anne-Marie Lecoq), D. Crouzet définit une « culture politique » néoplatonicienne, tout à la fois bréviaire de conduite absolutiste pour Catherine de Médicis et ses fils, et idéologie réconciliatrice pour une aristocratie déchirée. Il met à contribution les écrits de Loys Le Roy (« le Platon français »), les *Hymnes* de Ronsard, comme les toiles d'Antoine Caron et les programmes des ballets de cour. Car c'est la fête mythologique et allégorique qui, par une séduction sensuelle, instaure une harmonie spirituelle des contraires et permet de résoudre les passions antagonistes en un Amour universel.

Le roi et sa mère sont les metteurs en scène de ce théâtre cathartique. Les courtisans y sont acteurs et spectateurs. Ils devront transmettre le message à travers leurs réseaux de fidélité. Dans cet univers de masques, d'illusion et de féerie, Catherine de Médicis peut exercer dissimulation et magie, qui sont pratiques de politique savante et non d'empoisonneuse machiavélique. Le roi est un personnage orphique, un initié. Il « est absolu parce que [...] absolu de connaissance, unique détenteur du secret de l'ordre du monde qu'il a mission de reproduire dans l'ordre de son royaume ».

Passer de ces spectacles pédagogiques à la stratégie politique concrète, c'est pour le roi-philosophe s'arracher (sans l'oublier) à la contemplation du ciel des Idées pour s'enfoncer dans la caverne de l'événementiel français et international. Le livre IV décrit les étapes de cette descente aux enfers, dans une chronologie de plus en plus serrée et haletante, depuis la paix civile de Saint-Germain (janvier 1570) jusqu'aux lendemains amers du 24 août 1572. Atermoiements, hésitations et volte-face de la monarchie prennent alors cohérence. Le « roi chasseur » essaye sans trêve de prendre le réel aux pièges de l'idéal. Constamment épié sur ce théâtre qu'est sa cour, le souverain s'exhibe masqué. « Il doit refuser toute transparence, tout en donnant l'impression de transparence. » Charles IX (et ses frères) et sa mère se livrent à un subtil jeu de rôles où leur apparente divergence permet à leur fondamentale entente d'anticiper sur l'harmonie sociale future, et donc de la susciter. Le roi, principe mâle, solaire et « sec », joue les belliqueux anti-espagnols et s'attire les huguenots. La reine mère, lunaire et « humide », exprime les vertus féminines de paix, et rassure catholiques et espagnols. Ce (double) jeu subtil et délicat culmine avec les noces d'Henri de Navarre et de Marguerite de Valois. Il « dérape » peu après sur l'attentat manqué contre Coligny, la mise à mort de l'Amiral et des chefs huguenots et le massacre généralisé. La Saint-Barthélemy est un dérapage de l'Histoire, dérapage très mal contrôlé, mais pleinement assumé par la royauté.

Les deux derniers livres de l'ouvrage analysent la politique royale face à cet événement qui la dépasse. La gigantesque *bavure* — qui signifie dans l'immédiat échec de la politique de concorde — doit être intégrée (selon des schémas explicatifs improvisés) à une volonté royale concertée pour apaiser plus tard les passions déchaînées. J'avoue que cet ultime volet ne me paraît pas la partie la plus forte de l'ouvrage. D. Crouzet y redit ce qu'il avait excellemment analysé ailleurs : le caractère *panique* de la violence catholique. Il y développe aussi son idée que le massacre est un révélateur des pulsions régicides latentes. Il y réfute, avec une érudition impeccable, les thèses néopositivistes de J.-L. Bourgeon. Ce qui l'entraîne trop sur le terrain de l'adversaire : on se demande, par instants, s'il n'oublie pas l'*imaginaire*



pour le *réel* et s'il n'est pas en train de prouver que le responsable c'est le duc d'Anjou ! Et, tout en décrivant des hommes du double jeu, il ne pose pas assez le problème de la double appartenance « culturelle » des individus. Qui, dans le peuple français, est perméable au discours des ballets de cour ? Qui, à la Cour, s'est affranchi de l'attente panique de l'ire de Dieu ? Ce « roi chasseur » qui joue la violence pour l'exorciser, quand elle le rattrape, n'éprouve-t-il pas une « divine surprise » ? Et ce maître des passions humaines ne va-t-il pas achever sa vie dans une imitation de la passion du Fils de l'homme ? Mais, déjà, dans les ballets où l'Amour triomphait des guerriers affrontés, s'inscrivait une vision manichéenne, puisque les seigneurs protestants se retrouvaient toujours affublés de déguisements dévalorisants (turcs, sauvages...)

Ces réserves ne sont que des nuances inspirées par un livre trop gros pour être toujours égal à lui-même. L'important, c'est l'enrichissement qu'il apporte. Il intègre à l'idéologie politique sa part d'imaginaire. Du système absolutiste et du principe de raison d'État, nous connaissons essentiellement une version stoïcienne et néothomiste, celle de Botero, celle aussi de Richelieu et d'Olivares. Nous savons désormais, grâce à D. Crouzet (et aussi à A.-M. Lecoq) qu'une version dialectique et néoplatonicienne l'a précédée. Version mise au point essentiellement dans la Florence des Médicis, de Ficin et de Machiavel, elle est la philosophie politique des derniers Valois ; elle donne sens et valeur à leurs actions, leurs exactions, leurs inactions... Gageons que leurs grands protagonistes, Élisabeth d'Angleterre, Guillaume d'Orange, le « prudent » Philippe II, baignant dans la même atmosphère néoplatonicienne, partageaient cette conception de la politique et du politique...

Ce livre « d'histoire possible » est consacré par un universitaire érudit à un rêve politique qui fut imaginé dans un « monde que nous avons perdu ». Mais ce livre est aussi imaginé par un homme d'aujourd'hui, fort d'une expérience de politiques qui ne sont que des images de synthèse parmi d'autres, dans le monde câblé où nous nous perdons chaque jour. Le lecteur se prend à se demander si, sur un théâtre de l'automne de la Renaissance, et sous les masques des Valois, des Guises et des Châtillon, ce n'est pas notre politique spectacle que l'auteur donne à voir... L'obsession de transparence y opacifie toute connaissance. Intoxication et désinformation mobilisent et immobilisent. Faucons et colombes s'affrontent, ou feignent de s'affronter. L'homme politique se doit de n'avoir qu'une ligne de conduite, mais il doit avoir constamment plusieurs fers au feu. La personnalisation du pouvoir est extrême, mais elle va de pair avec une dissémination infinie des compétences et des responsabilités. Et à tout instant l'imprévu, le non-programmé, la bavure, peut surgir...

Alors, à travers l'histoire d'une politique néoplatonicienne, nous percevons la fable d'une politique transhistorique, valable dans toute société où le pouvoir ne s'exerce que s'il se représente. Et la morale de cette fable serait : gouverner ce n'est pas choisir, c'est mimer après coup d'avoir choisi ce qui arrive.

*La Cité heureuse : l'utopie italienne de la Renaissance à l'Âge baroque.* Éd. Adelin Charles FIORATO. Paris, Quai Voltaire, 1992. 14 × 22, 316 p., trad. de l'italien, bibliogr. (« La République des lettres »).

À l'exception de *La Cité du Soleil* de Tommaso Campanella qui compte parmi les classiques de la pensée européenne, les utopies italiennes des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles demeurent, hors de la péninsule, fort mal connues, voire ignorées. Or, il y a là, dans les années 1552-1625, un ensemble de textes qui, s'ils empruntent à *L'Utopie* de Thomas More, n'en possèdent pas moins un certain nombre de caractères propres qui les constituent en un *corpus* original. À ce titre, notamment, ils méritaient d'être signalés au public français et mis à sa disposition par des traductions : excepté, une fois encore, l'ouvrage de T. Campanella et le *Monde sage monde fou* d'Anton Francesco Doni traduit dès 1578, ils sont tous proposés pour la première fois en français. On soulignera ici le soin qu'A. C. Fiorato et ses collaborateurs ont apporté à rendre ces textes, conservant à chacun d'eux la spécificité littéraire qui était la sienne.

On trouvera donc, dans ce volume, le *Monde sage monde fou* d'A. F. Doni (1552), *La Cité heureuse* de Francesco Patrizi (1553), *La République imaginaire* de Ludovico Agostini (composée dans les années 1585-1590), *La Cité du Soleil* de T. Campanella (écrite en 1602, mais publiée en 1623), le « *Belluzzi* » ou la *citè heureuse* et le « *Porto* » ou la *république d'Evandria* de Ludovico Zuccolo (1625), ainsi que quelques extraits d'écrits de Leon Battista Alberti, Filarète, Léonard de Vinci, Amerigo Vespucci, Nicolas Machiavel et Jérôme Cardan qui attestent, sur des modes divers, de la vitalité du thème utopique dans la pensée italienne du temps.

La lecture de ces textes est facilitée par l'introduction qu'A. C. Fiorato a donnée à cette anthologie. Il rappelle d'abord la dette vis-à-vis de *L'Utopie* de Thomas More ; c'est d'ailleurs avec la traduction de cet ouvrage par les soins d'A. F. Doni en 1548 que s'introduit outre-monts le genre utopique ; rien d'étonnant donc à ce que les auteurs italiens empruntent nombre de thèmes au penseur anglais. En outre, leurs écrits s'inscrivent dans un même contexte favorable au développement du genre avec l'intérêt pour les modèles politiques de l'Antiquité, la redécouverte de la tradition vitruvienne mise au service d'un nouvel urbanisme et une production de récits de voyages stimulée par les grandes découvertes. L'évolution historique de la péninsule elle-même ne fut pas sans conséquences sur les propositions qu'avancèrent les utopistes italiens. Ainsi, en dessinant des univers clos, des cités fortifiées et inexpugnables, en exprimant une forte méfiance, voire de l'hostilité à l'égard de l'étranger, ils témoignaient, à leur façon, de ce formidable choc qu'avaient été les guerres d'Italie, quand les calculs de la raison avaient cédé devant la force. De même, le fort conservatisme qui ressort de ces projets, l'uniformisation des conduites, la réglementation parfois extrême des sociétés traduisent indirectement le désarroi né devant la toute-puissance de la fortune et de ses « caprices ». Ajoutons encore que ces écrits s'accordent sur la prédominance du pouvoir spirituel sur le temporel — le climat de la Contre-Réforme n'est pas ici sans incidence —, ainsi que sur la présence d'un État fort. Toutefois, en dépit de traits communs, ces écrits enregistrent des positions parfois fort divergentes sur des thèmes tels que l'égalitarisme social ; et certains traduisent même des visions de nature profondément différente : il n'est que de penser à l'universalisme « campanellien » ou aux accents patriotiques d'un Ludovico Zuccolo.

A. C. Fiorato et ses collaborateurs ont souhaité avec cet ouvrage « répondre au regain d'intérêt des lecteurs français pour les choses d'Italie et apporter [une] modeste contribution à la redécouverte en cours de la pensée italienne en France » (p. 51) : on ne peut que s'associer à leur vœu, en espérant, de surcroît, qu'intérêt et redécouverte se prolongeront vers les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.

Françoise WAQUET

*Montaigne et l'histoire des Hellènes, 1592-1992.* Actes du colloque de Lesbos-Mytilène-Méthymne, 25-29 sept. 1992, prés. par Kyriaki CHRISTODOULOU. Paris, Klincksieck, 1994. 16,8 × 23,9, 279 p. (« Centre international d'études helléniques et françaises », « Publications de l'Union scientifique franco-hellénique », série « Recherches », n° 5).

Le présent volume, qui rassemble une trentaine de communications tendant à mettre en avant la figure d'un Montaigne « enfant spirituel » de la Grèce (K. Christodoulou, avant-propos, p. 7), constitue les actes du colloque tenu à Lesbos, Mytilène et Méthymne en septembre 1992, afin de célébrer le quadricentenaire de la mort de Montaigne. Il est le « pendant » et comme le « frère jumeau » du volume rassemblant les actes du colloque « Montaigne et la Grèce », tenu à Calamata et Messène en septembre 1988 (Paris, Aux Amateurs du livre, 1990), et consacré essentiellement à la mythologie et à la poésie grecques, ainsi qu'aux grandes figures de la philosophie. Nous avons donc sous les yeux une série d'articles traitant de l'histoire et de la « géographie » grecques, de la culture et de la civilisation, de « miettes » philosophiques (au sens où les « grands » ne se rencontrent pas ici).

Plus précisément, le volume est divisé en cinq chapitres, intitulés par ordre : « L'histoire et les historiens grecs dans les *Essais* », « Montaigne et la tradition philosophique », « Athènes, Sparte, la Macédoine et l'Asie chez Montaigne », « La culture et la civilisation grecques dans les *Essais* », « Les modèles gréco-romains dans l'imaginaire des *Essais* ». Par-delà l'érudition de certains articles et la tendance à compter les occurrences de tel ou tel personnage, de telle ou telle région dans les *Essais*, l'ensemble donne une lumière intéressante sur certaines notions centrales du texte de Montaigne, tels le jugement, la situation de l'Autre par rapport au Moi, la mort, la pédagogie, ou la liberté et la tyrannie. Mais surtout, il faut souligner la convergence d'une série de réflexions sur des notions, non pas contenues dans les *Essais*, mais qui permettent de les penser, de comprendre un peu mieux cette œuvre très particulière et étonnante au premier abord. Ainsi, les tentatives pour cerner ce qu'est l'histoire pour Montaigne, et encore les notions d'autorité, de modèle, d'exemple permettent de parvenir à une réflexion plus générale sur l'écriture de Montaigne d'une part, sur la définition de sa philosophie d'autre part, en tant que non systématique — Socrate Délivoyatzis reconnaît ainsi à côté d'une tradition philosophique rationaliste, « une sorte de philosophie affirmative non dogmatique et désimpliquée de différentes formes de subjectivisme » (p. 125). Cet aspect des choses, gain majeur des actes de ce colloque, est repris de façon heureuse par Marie-

Rose Logan dans le discours de clôture en ces termes : « Peut-on faire la synthèse de Montaigne ? Je ne le crois pas. Je crois que l'on peut simplement procéder de façon centripète ou centrifuge » (p. 272).

Quant au détail maintenant, les articles les plus riches du point de vue soulevé ci-dessus sont rapportés ici par ordre d'apparition dans le texte. Celui de Martijn Rus tout d'abord (« Montaigne ou l'impossibilité d'écrire l'histoire ») s'attache à montrer ce qu'est l'écriture de l'histoire chez Montaigne ou plutôt ce qu'elle devient (par rapport à un Commines notamment). Pour cela, M. Rus s'appuie à la fois sur le sens et sur la forme, l'acte de langage qu'est l'écriture de l'histoire — qui met en œuvre la structure particulière de la suspension. M. Rus montre comment Montaigne développe, amplifie l'usage de la suspension et en modifie le sens jusqu'à en faire le principe même de son écriture. L'article de Michel Adam ensuite (« Montaigne et le problème de l'âme selon les stoïciens ») illustre bien le mode de lecture des grandes philosophies antiques au sein d'une pensée non systématique, et les difficultés d'une telle confrontation, par le cas de l'âme dans la conception stoïcienne : selon M. Adam, Montaigne se livre à un pillage intéressé, à la fois théorique et pratique. S'agissant des figures de référence, l'article de Elie R. Vidal (« Montaigne et les deux Philon ») nous découvre les ambiguïtés du rapport à Philon d'Alexandrie qui apparaît finalement comme une source importante des *Essais*, par le biais de Turnèbe. Un autre contemporain de Montaigne, Tabourot des Accords, fera ici le lien avec l'article suivant, celui de Roy Rosenstein (« Montaigne et Tabourot, lecteurs du *Cratyle* ») qui nous invite à une confrontation triangulaire entre Platon, Montaigne et Tabourot sur le thème du nominalisme. La communication de Claude-Gilbert Dubois enfin (« Modèles "parfaits" et modèles "communs" : de l'utilisation de quelques figures historiques de la Grèce dans les *Essais* »), à travers l'analyse de la notion de modèle et de quelques cas (Alexandre, Alcibiade, Socrate), distingue deux sortes de perfection à l'œuvre dans les *Essais* : l'une « d'élévation » (l'idéal), l'autre « d'arrangement » (la conformation à la médiocrité), qui devient dominante au cours du texte.

L'ensemble des communications trouve un résumé dans l'avant-propos de K. Christodoulou, nous y renvoyons ici n'ayant pu que soulever certaines pistes au nom d'une idée générale (l'attachement à l'écriture et à la forme des *Essais*) alors que le colloque (tel est son principe) présente de fait une diversité et une richesse irréductibles à l'unité.

Sophie PEYTAVIN

Ellery SCHALK, *L'Épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*. Trad. de l'anglais par Christiane TRAVERS. Seyssel, Champ Vallon, 1996. 15,5 × 24, 191 p., bibliogr., index (« Époques »).

Ce livre est la traduction française d'un ouvrage américain paru en 1986, *From valor to pedigree*, dans lequel Ellery Schalk s'est intéressé à l'évolution du concept

de noblesse. Qu'est-ce qu'un noble ? Quels sont les fondements de sa différence ? De quelle manière le groupe nobiliaire se distingue-t-il du reste de la société ? Telles sont les principales questions auxquelles tente de répondre cette étude, qui s'étend sur une période assez longue — un siècle et demi — depuis le début du xvi<sup>e</sup> jusqu'au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.

S'appuyant sur les écrits théoriques publiés au cours de cette époque, ainsi que sur les cahiers de doléances rédigés à l'occasion des États généraux, E. Schalk a voulu démontrer que l'idée de noblesse, au cours de la première modernité, avait subi une très profonde évolution. Aux alentours des années 1500, les nobles étaient toujours censés, comme au Moyen Âge, posséder une « vertu » particulière, symbolisée par la figure mythique du chevalier. Défenseurs du faible contre le fort, du Bien contre le Mal, ils se différenciaient des roturiers par leur aptitude à faire la guerre, à placer leurs talents militaires au service du souverain et du Christ. Les nombreux textes utilisés par E. Schalk pour nourrir sa démonstration indiquent très nettement que cette vision idéale se maintint sans discontinuer jusqu'aux années 1590. Par exemple en 1567, l'auteur anonyme de la *Lettre missive d'un gentilhomme à un sien compagnon* expliquait encore que la raison d'être du noble était de « combattre pour maintenir l'honneur de Dieu, le repos du royaume, étendre l'autorité du roi sur ses ennemis, et pour telles occasions ne craindre ni froid ni chaud, mais courageusement y employer sa vie ».

Mais les désordres sociaux provoqués par les guerres de Religion introduisirent de multiples fractures dans le consensus qui s'était construit depuis des siècles autour de la noblesse. Incapables de canaliser les conflits, certains gentilshommes en vinrent même à se discréditer en dirigeant personnellement les exactions qui étaient commises contre la population. Claude Haton, le célèbre curé de Provins, insista ainsi très longuement sur la décadence des valeurs nobiliaires dans ses *Mémoires* (1553-1582), avec des termes très proches de ceux qu'employa François de La Noue dans plusieurs passages de ses *Discours politiques et militaires* (1587). Cette contestation de la noblesse fut exacerbée davantage encore par la propagande ultra-catholique de la Ligue, qui tenta de recentrer, entre 1584 et 1594, les « vertus » nobiliaires sur le champ religieux. E. Schalk cite, en particulier, l'ouvrage fondamental de Jean de Caumont, *De la vertu de noblesse* (1585), où les nobles hérétiques étaient accusés d'avoir bafoué l'honneur de Dieu en adhérant à la Réforme protestante : « Quiconque se dit noble, et n'a soin de l'honneur de Dieu, il est menteur, il est vilain, il est larron du titre de noble, ce nom ne lui appartient point ; il en est plagiaire, voire sacrilège. » D'après E. Schalk, les nobles de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle avaient donc de plus en plus de mal à se retrancher derrière une légitimité fondée exclusivement sur la vertu, non seulement parce que cet argument pouvait être retourné contre certains d'entre eux, mais aussi parce que le contenu même de cette notion ne revêtait plus une signification militaire univoque, reconnue par tous. Dès lors, l'idéalisation de la valeur individuelle, qu'elle fût militaire, religieuse ou politique, devenait une source d'instabilité qui risquait d'être néfaste pour l'ensemble du groupe.

C'est la raison pour laquelle se serait produit, entre 1590 et 1594, une brusque « transformation des mentalités ». Pour faciliter la pacification de son royaume, restaurer les liens qui s'étaient dégradés entre la société et l'État, Henri IV avait en effet besoin d'une noblesse solide, dont la légitimité serait reconnue par tous les

roturiers. Il était donc dans son intérêt d'alimenter une contre-propagande soucieuse de proposer une autre conception de la noblesse, plus conservatrice, non plus fondée sur la vertu, mais sur la race. Les textes rédigés par les polémistes du roi de France insistèrent ainsi de plus en plus nettement sur le fait que la noblesse prenait son fondement dans l'ancienneté des lignages, l'écoulement du temps et la succession des générations. Par exemple en 1608, Marc de La Béraudière écrit que tout roturier devait « respecter et honorer [chaque noble] comme étant sorti d'une race illustre et d'autre parenté que la sienne, sans y faire aucune comparaison; autrement si cela avait lieu, nous serions tous égaux et semblables, ce qui ne se doit et ne peut être ». En opérant cette métamorphose du concept de noblesse, le roi de France s'installait implicitement dans un rôle d'arbitre, car lui seul allait désormais être capable de juger des titres d'une famille. Selon E. Schalk, cette puissance détenue par les souverains fut un atout décisif dans la lutte qu'ils menèrent contre l'autonomie des aristocrates au cours de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. En 1640, lorsque Corneille fit représenter *Cinna* pour la première fois, il plaça notamment dans la bouche d'Auguste ces quelques paroles, lourdes de menaces envers le héros de la pièce, mais surtout destinées à être comprises comme un sévère avertissement royal par les nobles mécontents de Richelieu :

Ma faveur fait ta gloire, et ton pouvoir en vient :  
Elle seule t'élève, et seule te soutient ;  
C'est elle qu'on adore, et non pas ta personne :  
Tu n'as crédit ni rang qu'autant qu'elle t'en donne,  
Et pour te faire choir je n'aurais aujourd'hui  
Qu'à retirer la main qui seule est ton appui.

La tâche du pouvoir royal aurait été grandement facilitée par l'attente des nobles eux-mêmes, qui avaient ressenti avec inquiétude les contestations dont ils avaient été l'objet à l'époque des guerres de Religion. En outre, la mise en œuvre de ce projet visant à gommer la stricte identité militaire de la noblesse aurait permis l'intégration des magistrats au sein du second ordre, prélude à une vaste fusion des élites qui fut amplifiée par la suite sous le règne personnel de Louis XIV. Ces inflexions auraient donc largement contribué, selon l'auteur, à la construction d'un État « moderne » capable de dominer les processus d'ascension sociale et d'utiliser les principaux notables du royaume au service exclusif du souverain.

Le livre de E. Schalk est tout à fait stimulant, non seulement parce qu'il cherche à démontrer une idée centrale, une « thèse » qui le structure entièrement, mais aussi parce qu'il est étayé par de nombreux documents, amplement cités et commentés. Néanmoins, il est sans doute permis d'émettre plusieurs réserves quant à la pertinence de ses conclusions. Très attaché à mettre en valeur des ruptures chronologiques bien marquées, l'auteur se laisse aller à des formules brutales qui sonnent parfois comme une reconstruction intellectuelle du passé. Par exemple au début du chapitre 5, intitulé « Un tournant décisif : 1590-1594 », il écrit que « le passage de la conception médiévale à la conception moderne s'est nécessairement effectué entre 1590 et 1600. En fait, il apparaît que les années 1590-1594 jouèrent un rôle capital dans cette transformation des mentalités ». En matière d'histoire des mentalités, est-il légitime de tracer des lignes chronologiques aussi fines, aussi fermes ? La plupart des évolutions ne se produisent-elles pas sur une plus longue durée, marquée

par des glissements successifs, parfois imperceptibles ? Est-il donc réaliste d'imaginer la disparition de cette « conception médiévale » à la fin des guerres de Religion ? Car si la tripartition de la société entre ceux qui prient (les *oratores*), ceux qui combattent (les *bellatores*) et ceux qui travaillent (les *laboratores*) était sans doute devenue à cette époque une image fort éloignée des pratiques sociales, elle n'en resta pas moins très vivace jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Comment les fondements militaires de la noblesse, si importants dans la définition idéale du groupe depuis le XI<sup>e</sup> siècle au moins, auraient-ils pu ainsi disparaître en une dizaine d'années ?

Car même après la période étudiée par E. Schalk, l'idée de race ne balaya jamais la théorie selon laquelle la noblesse était d'abord une question de vertu, et notamment de vertu militaire. Certes, les gentilshommes les plus modestes se cantonnèrent souvent, faute d'argent pour payer leur armement, dans un simple rôle d'exploitants agricoles. Mais lorsque Louvois créa, en 1682, neuf compagnies de cadets pour améliorer la formation des futurs officiers des troupes royales, il rencontra un très vif succès parmi la noblesse pauvre, pour laquelle la principale raison d'être d'un gentilhomme était toujours de faire la guerre. Selon la même logique, si de nombreuses familles purent s'anoblir aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles grâce à l'achat d'un office ou d'une lettre de noblesse, elles ne négligèrent pas pour autant de pousser certains de leurs enfants dans les carrières militaires ; car malgré leur ascension sociale et leur agrégation officielle au second ordre du royaume, elles ressentaient le besoin d'une légitimité supplémentaire que seule la voie des armes pouvait procurer. À l'inverse, E. Schalk exagère beaucoup le poids qu'avait la valeur individuelle dans la définition de la noblesse au début du XVI<sup>e</sup> siècle ; et du même coup, il minore excessivement le rôle qu'y jouait déjà l'idée de race. Il est vrai que les écrits de la première moitié du siècle insistaient avec quelque complaisance sur les vertus militaires des nobles, alors que la fin des guerres de Religion fut propice à un net développement des publications favorables aux conceptions raciales. Mais l'exaltation d'une « race » nobiliaire spécifique avait cours bien avant cette période : dès 1515, Claude de Seyssel expliquait déjà, dans sa *Grant monarchie de France*, que les nobles « sont de meilleure étoffe, et fondés, non pas sur leurs mérites et services tant seulement, mais encore sur ceux de leurs ancêtres ». L'ouvrage de E. Schalk mérite donc d'être manié avec précautions, au risque d'en retirer une vision quelque peu schématique des mutations de l'identité nobiliaire au cours de l'époque moderne. Mais cette publication de très grande qualité aura sans doute le mérite de relancer les débats et les travaux autour de ce passionnant thème de recherche.

Laurent BOURQUIN

Georges DETHAN, *La Vie de Gaston d'Orléans*. Paris, Bernard de Fallois, 1992. 16 × 24, VII-429 p., ill., index.

En 1959, Georges Dethan avait publié une biographie du frère cadet de Louis XIII, en l'intitulant *Gaston d'Orléans, conspirateur et prince charmant*.

Épuisé depuis longtemps, cet ouvrage méritait d'être réédité puisqu'il restait, malgré les années, la seule étude complète sur ce personnage à la fois controversé et méconnu. On y retrouve ainsi avec plaisir les grandes qualités de plume de G. Dethan, cette manière élégante de cacher des trésors d'érudition sous un style alerte qui s'apparente parfois au genre romanesque.

Séduit par la personnalité de Gaston d'Orléans, l'auteur refuse de faire le procès d'un homme que les siècles passés, volontiers donneurs de leçons, ont jugé sévèrement pour ses complots contre Richelieu, ses prises de position pendant la Fronde et surtout ses hésitations, ses revirements qui finissaient par lasser ses plus chauds partisans. G. Dethan essaie plutôt de comprendre la psychologie d'un homme profondément scrupuleux, qui ne parvenait pas à résoudre ses contradictions. Héritier du trône jusqu'à la naissance tardive de Louis XIV, lieutenant général du royaume pendant la régence d'Anne d'Autriche, Gaston d'Orléans aurait dû être l'un des plus solides alliés de son frère, puis de son neveu. En fait, écrasé par la raideur de Richelieu, mal à l'aise devant la souplesse de Mazarin, il était aussi, de par sa position dans l'ordre successoral, un formidable espoir pour tous ceux que les mutations de l'État moderne mécontentaient, le chef de file d'une opposition hétéroclite aux cardinaux-ministres. Tirailé entre le devoir de loyauté que lui imposait sa naissance et le devoir de révolte que lui suggérait une partie de son entourage, il ne parvint jamais à choisir vraiment entre ces deux options, qui s'imposèrent à lui toute sa vie.

G. Dethan restitue avec brio tous ces méandres politiques, en insistant aussi sur d'autres aspects, qui permettent de saisir toute la complexité de Gaston d'Orléans : sa formation intellectuelle, sa vaste culture, ses goûts de collectionneur, son mécénat. Il y parvient avec d'autant plus de finesse qu'il utilise surtout des sources de première main, notamment les manuscrits de la Bibliothèque nationale et du Quai d'Orsay.

Pourtant, en refermant ce livre, on ne peut s'empêcher d'éprouver un certain sentiment d'insatisfaction. En effet, il est dommage que l'auteur, trop occupé à réhabiliter Gaston, ait à ce point insisté sur sa psychologie et les intrigues de cour : à force de se concentrer sur l'homme et ses contraintes, le lecteur perd de vue les enjeux sociopolitiques de l'époque, qui sont dilués dans un récit trop chronologique et ne sont presque jamais mis en relief dans une analyse serrée. Par ailleurs, en prenant le parti de se focaliser sur le personnage et son entourage proche, G. Dethan n'étudie jamais sa clientèle, ces centaines de gentilshommes provinciaux qui l'ont suivi dans ses équipées contre Richelieu et Mazarin. Comment parvenait-il à se les attacher, puis à les mobiliser ? D'où venaient-ils ? Quelle image se faisaient-ils de Gaston d'Orléans, quel symbole était-il pour eux ? Il s'agit là de questions essentielles, car elles conditionnaient largement ses moyens militaires, donc politiques. À cet égard, il est tout à fait regrettable que G. Dethan n'ait pas tenu compte des ouvrages de Jean-Marie Constant (*Les Conjurateurs*, Paris, Hachette, 1987) et d'Arlette Jouanna (*Le Devoir de révolte*, Paris, Fayard, 1989), qui ont replacé l'action politique du duc d'Orléans dans la trame des contestations nobiliaires du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle. Certes, il y fait référence dans sa préface, mais il aurait été préférable qu'il modifie une bonne partie du texte original de 1959, afin de réexami-



ner la vie de Gaston d'Orléans sous un angle neuf. L'un des grands spécialistes de la période nous aurait alors donné un très grand livre.

Laurent BOURQUIN

*L'État classique. Regards sur la pensée politique de la France dans le second xvii<sup>e</sup> siècle.* Textes réunis par Henry MÉCHOULAN et Joël CORNETTE. Paris, Vrin, 1996. 16 × 24, 504 p. (« Histoire des idées et des doctrines »).

Cet ouvrage se situe dans le prolongement de *L'État baroque*, publié par Joël Cornette et Henry Méchoulan en 1985. Onze ans plus tard, *L'État classique* se présente à son tour comme un recueil de textes écrits par des spécialistes venus d'horizons divers — des historiens, des philosophes et des littéraires — dont le propos est de faire le point des connaissances actuelles sur la pensée politique en France à l'époque de Louis XIV. Dans une étude liminaire intitulée « La tente de Darius », Joël Cornette souligne que l'un des thèmes majeurs de la toile du même nom, exécutée par Charles Le Brun en 1660-1661, fut de montrer que le prince pouvait dominer ses passions pour accorder sa clémence à ses anciens ennemis. Cette exaltation de la maîtrise (de soi et des autres) semble constituer l'une des pierres angulaires de « l'État classique ». En particulier, le monarque sut exploiter sa maîtrise du métier des armes pour affirmer sa gloire sur les champs de bataille européens. De même, épaulé par une administration assez efficace, il essaya de maîtriser le royaume tout entier, en cherchant à compter, vérifier, archiver pour mieux contrôler ses sujets. Néanmoins, cette volonté « absolutiste » butta contre des résistances qui l'obligèrent à tisser « un mélange d'autorité centralisatrice et de nécessaire compromis avec les réalités institutionnelles et sociales du lieu ». En témoigna, par exemple, le maintien des privilèges municipaux dans les villes conquises au cours du règne. Cette introduction permet ainsi de poser les trois niveaux d'analyse qui structurent ensuite le livre : les aspects culturels du pouvoir, puis ses moyens et, enfin, ses obstacles.

La première partie, qui rassemble les études consacrées à « l'environnement intellectuel », s'ouvre par un article de Patrick Dandrey, « Qu'est-ce que le classicisme ? ». Cette catégorie esthétique, qui s'est très vite imposée comme une norme à prétention universelle, était d'abord une doctrine : la création était vue comme une *mimesis*, une triple imitation de la nature, des Anciens et des théoriciens antiques du classicisme. Mais l'auteur va plus loin, en montrant aussi que « la quête de l'absolue perfection se trouvait aisément en adéquation avec l'ambition d'absolutisme nourrie par le pouvoir ». Cette coïncidence permet notamment l'essor du mécénat royal et la création de plusieurs institutions d'État, comme l'Académie des sciences en 1666 et l'Académie de musique en 1672.

Gianni Paganini, de l'université de Turin, a choisi de travailler sur l'héritage des libertins au cours de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Au début de son article, il concède que « les années qui se situent autour de la mort du cardinal Mazarin et de la prise du pouvoir par Louis XIV marquent en même temps l'acmé de la transgression théorique des libertins et le déclin presque définitif de toutes leurs préten-

tions à une influence effective dans la formation des élites intellectuelles et politiques ». Les développements doctrinaux sont donc rares dans les ouvrages des poètes libertins de cette époque. Néanmoins, il a décelé des idées politiques fort intéressantes dans l'*Abrégé de la philosophie de Gassendi*, publié en 1678 par François Bernier. L'auteur y expliquait que, pour qu'une loi soit « juste et observée de droit », il fallait « qu'elle soit utile [...] qu'elle soit prescrite et ordonnée du commun consentement de la société ». Il énonçait ainsi une première théorie du contrat social qui préfigurait la pensée des philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle, sans toutefois définir avec précision les mécanismes législatifs qui devaient être mis en place à l'avenir pour en garantir l'application.

Guido Canziani est parti d'une problématique similaire pour étudier les traités politiques qui parurent au début des années 1660. Tous ces textes évoquaient une « origine de la monarchie divisée entre la violence et la loi » et se nourrissaient plus ou moins des événements de la Fronde. François La Mothe Le Vayer, Claude Joly et Jean-François Senault avaient le même désir de modérer l'absolutisme en faisant appel à la conscience morale et historique du souverain. Par contre, Philippe Fortin de La Hogue était plus attentif à la perfection du gouvernement lorsqu'il s'incarnerait dans un homme seul. Il expliquait ainsi que « tout estat monarchique, qui dans l'unité de son principe représente une première unité, doit estre le plus parfait et le plus conforme à nature que toute autre forme de gouvernement ». Mais de tous ces auteurs, Paul Hay Du Châtelet était sans doute le plus « absolutiste », puisqu'il voyait le roi comme chef-d'œuvre de la nature, principal interlocuteur et instrument de Dieu. Ces écrivains continuaient ainsi les débats du siècle précédent, qui visaient déjà à définir les conditions d'exercice et les limites du pouvoir royal.

Travaillant sur un champ identique, Martine Pécharman a rédigé une étude centrée sur la pensée politique de Pascal. Rappelant la vision pessimiste de l'auteur des *Pensées*, elle montre que, pour lui, l'homme a été créé avec un amour pour Dieu et un amour pour soi qu'il lui fallait transcender sans cesse pour atteindre la connaissance de l'ordre divin. Or « l'instauration d'un ordre politique ne permettait pas à l'homme de se dépasser lui-même ». Pascal s'en remettait donc à l'obéissance envers les lois établies, parce qu'« on a fait qu'il soit juste d'obéir à la force ».

Cette première partie de *L'État classique* comprend aussi des études de Simone Goyard-Fabre sur Jean Domat, de Christiane Frémont sur Leibniz et de Michel Blay sur les travaux qui furent réalisés à l'Académie des sciences en matière d'artillerie et d'hydrodynamique. L'histoire culturelle ne disparaît pas complètement par la suite, car les beaux articles de Bernard et Monique Cottret sur Jacques II, et de Georgie Durosoir sur la musique dans la liturgie du pouvoir continuent d'explorer ce champ, même s'ils ont été placés dans la deuxième partie, consacrée aux « outils et fonctionnements » de l'appareil d'État.

Jean Jacquart y offre en particulier une solide synthèse sur Colbert, en utilisant les ouvrages récents qui ont été écrits sur le sujet. En insistant sur les succès de la politique du ministre en matière navale, il rejoint l'article où Michel Morineau a comparé les effectifs de la flotte commerciale de 1664 à 1686. Entre ces deux dates, le petit armement augmenta de 80 % et les plus grands navires de 90 %. Mais ces chiffres cachaient de multiples disparités, puisque cette progression plafonna par exemple à 35 % pour les navires de pêche. De ces travaux sur Colbert se dégage un bilan contrasté, dont J. Jacquart relève surtout les limites,

car son action se plaça dès le début sous le signe d'une « incontestable tendance autarcique » et continua sans cesse d'« ignorer superbement les réalités du commerce international et le fonctionnement des économies rivales ».

Les limites de la politique monarchique sont également mises en valeur par Françoise Bayard dans le domaine fiscal. Avec un excellent article de synthèse, elle fait un rapide historique de l'aggravation de l'impôt au cours de la première moitié du siècle : alors que les revenus avaient oscillé entre 6 et 8 millions de livres jusqu'en 1630, ils atteignirent 50 millions en 1643. Mais ces recettes accrues ne parvenaient toujours pas à couvrir les dépenses, qui s'élevaient dès 1635 à plus de 200 millions. Il fallait donc recourir à l'emprunt, ce qui permit de diversifier le monde des créanciers de l'État, avec une spectaculaire progression des nobles et des officiers. Louis XIV hérita de ce système ancien, mais en dépit de l'arrestation de Fouquet, il ne chercha pas à le réformer en profondeur. Il renforça plutôt la levée des impôts directs, concentra les fermes et tenta d'élargir le corps des contribuables, avec la création de la capitation en 1695. En fait, les dépenses restèrent longtemps inférieures à celles de l'État baroque (avec moins de 100 millions de livres jusqu'aux années 1680), mais elles s'envolèrent ensuite rapidement, pour atteindre 431 millions pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg.

Pour une large part, cet argent devait en effet être utilisé pour faire la guerre, dont Louis XIV attendait à la fois des gains territoriaux et l'accroissement de son prestige européen. André Corvisier propose ici un bilan des études qu'il a menées sur les effectifs de l'armée française dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Il estime qu'en 1661, il ne restait que 60 000 hommes environ en troupes réglées, ce qui représentait une nette décreue par rapport aux années 1640, époque à laquelle le royaume avait mis sur pied 150 000 hommes contre l'Espagne et l'Empire. Mais ces effectifs augmentèrent sans cesse par la suite, pour atteindre 180 000 soldats dès 1668 et 380 000 en 1694. En comptant les milices garde-côtes, la Marine et les milices du Languedoc destinées à lutter contre les camisards, les troupes royales devaient vraisemblablement avoisiner les 600 000 hommes en 1706.

Néanmoins, cette puissance ne saurait être surestimée, car « l'État classique » fut aussi confronté à de multiples formes de résistance qu'il eut le plus grand mal à résorber. Parmi celles-ci, Myriam Yardeni a choisi d'évoquer les protestants, à travers l'historiographie de la Révocation de l'édit de Nantes. Les historiens catholiques de la fin du siècle s'attachèrent à montrer que cette décision se situait pleinement dans la logique de l'absolutisme. Mais au cours des décennies suivantes, la Révocation devint petit à petit l'expression de l'obscurantisme et du fanatisme religieux. À la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, certains historiens cherchèrent aussi à mesurer son impact socio-économique ; J.-P. Erman et P.-C.-F. Reclam estimèrent ainsi que « la Révocation de l'édit de Nantes porta certainement un coup funeste à la France, [car] presque un million d'habitans s'expatrièrent des arts et des manufactures ». Actuellement, les perspectives ont changé. Les chiffres de l'émigration ont été revus à la baisse, les pertes économiques du royaume ont été nuancées, et plusieurs travaux ont permis d'explorer la société du refuge, en Hollande ou en Angleterre.

L'installation des protestants français en Europe du Nord-Ouest a notamment contribué à dégrader l'image de la France et de Louis XIV chez ses adversaires. Hans Bots, de l'université de Nimègue, a consacré un remarquable article à cette question, en montrant tout d'abord que les élites des Provinces-Unies étaient glo-

balement francophiles : « Une bonne connaissance du français et de la culture française constituait un des éléments indispensables de la formation générale de l'honnête homme néerlandais du xvii<sup>e</sup> siècle. » Les boutiques françaises s'étaient multipliées dès la première moitié du siècle dans les grandes villes ; les églises françaises, fondées par les huguenots du refuge, étaient fréquentées par les notables néerlandais, qui s'y affichaient avec un certain snobisme. Du coup, la diplomatie agressive de Louis XIV ne fut pas trop sévèrement critiquée jusqu'en 1667. La véritable rupture se produisit avec l'invasion de 1672, qui provoqua un essor des pamphlets antifrançais.

Cette partie consacrée aux « résistances » à la construction de l'État classique est riche de bien d'autres études : un article d'André Zysberg sur les galériens du Roi-Soleil, une contribution d'Henriette Asséo sur la marginalité, une mise au point consacrée par Anne Smedley-Weill à la conspiration du chevalier de Rohan ; enfin, un travail intéressant de Martine Lemalet sur les juifs, dans lequel elle relève la relative tolérance dont ils bénéficièrent de la part du gouvernement.

Pour clore ce bel ouvrage, Joël Cornette a composé une « chronique de l'État classique » qui sera un instrument très utile pour les enseignants, les chercheurs et les étudiants qui souhaiteront travailler à l'avenir sur ce thème.

Laurent BOURQUIN

Christopher TODD, *Political Bias, censorship and the dissolution of the « official » press in eighteenth-century France*. Lewiston/Queenston/Lampeter, The Edwin Mellen Press, 1991. 15,5 × 23,5, 431 p., index (« Studies in French civilisation », 8).

Ce livre repose sur une étude très détaillée de l'ensemble de la presse française au xviii<sup>e</sup> siècle, permettant de repérer précisément quelles informations elle donnait et quels lecteurs pouvaient y accéder.

L'auteur analyse d'abord les conditions de production des journaux en rappelant les règlements et les contraintes auxquels ils étaient soumis. Au xviii<sup>e</sup> siècle, la presse était surveillée tout comme l'ensemble de la librairie : la censure politique était sévère et le gouvernement interdisait aussi bien l'introduction en France de la presse étrangère que le commentaire ou la mention de certains événements dans la presse française. Même s'il fut parfois possible de contourner la réglementation, elle ne pouvait être négligée, et il est arrivé à des journalistes comme à des imprimeurs d'encourir de graves sanctions. À ces interdits politiques s'ajoutaient de lourdes contraintes matérielles : la lenteur des techniques d'imprimerie et le prix du papier expliquent le coût élevé des journaux qui ne pouvaient donc être achetés que par des lecteurs privilégiés. Enfin, les conditions de diffusion des nouvelles ou de la presse étaient difficiles : les communications étaient lentes sous l'Ancien Régime et devenaient très malaisées en cas d'intempéries ou de guerre. On comprend alors que les journaux aient souvent eu un tirage peu important et qu'ils aient essentiellement touché un public urbain.

La seconde partie de l'ouvrage étudie l'ensemble des journaux que pouvaient lire les Français au xviii<sup>e</sup> siècle. Il existait d'abord une presse officielle, jouissant de privilèges, et donc sévèrement contrôlée. Mais, tout au long de ce siècle, le nombre de journaux ne cessa de croître et la presse privilégiée rencontra de plus en plus de rivaux, aussi bien dans le domaine de la critique littéraire que dans celui de la relation des événements politiques. L'influence de la presse étrangère fut ici déterminante et bien des journalistes français tentèrent, en particulier sous le règne de Louis XVI, d'exprimer leurs idées plus librement et d'adopter des points de vue critiques.

De plus, il est apparu une presse spécialisée sur un plan thématique — des journaux religieux aux journaux féminins, des journaux médicaux aux journaux administratifs — et sur un plan géographique — début d'une presse provinciale mentionnant des événements locaux.

Enfin, l'auteur s'intéresse au type d'information que pouvait recevoir un lecteur français au xviii<sup>e</sup> siècle et se demande comment l'ensemble de l'actualité était couverte, en travaillant aussi bien sur les nouvelles fausses et incomplètes, sur les nouvelles négligées que sur l'ensemble des nouvelles données par les principaux journaux privilégiés. Le contenu des articles parus dans le *Mercure de France*, le *Mercure galant* et la *Gazette*, et l'évolution de ces journaux, en fonction du contexte politique et de leurs directeurs, sont étudiés avec une grande précision. Un long appendice donne une analyse détaillée des contenus de la *Gazette* de 1701 à 1790 : l'auteur a recensé toutes les nouvelles provenant de correspondants étrangers, a étudié leur fréquence et en a opéré une classification par pays et par ville; il a établi également des statistiques sur la fréquence et le type de faits divers arrivés en France mentionnés dans la *Gazette*.

Si ce livre conduit à poser une problématique générale de l'information et de la censure — qu'appelle-t-on une nouvelle? quelles ont été les limites de la liberté de la presse? —, son principal intérêt est d'être un remarquable instrument de travail. La précision des analyses, l'appendice et la présence d'un *index rerum* et d'un *index nominum* doivent permettre de retrouver très rapidement des informations détaillées sur le tirage d'un journal, ses dates de parution, son directeur, son contenu, etc. Il peut rendre ainsi les plus grands services à tous les chercheurs ayant besoin de consulter la presse française au xviii<sup>e</sup> siècle.

Barbara DE NEGRONI

Myriam BIENENSTOCK, *Politique du jeune Hegel. Iéna, 1801-1806*. Préf. de Bernard BOURGEOIS. Paris, Presses universitaires de France, 1992. 15 × 21,6, 278 p., bibliogr., index (« Questions »).

Dans son grand article de 1934, intitulé « Hegel à Iéna<sup>6</sup> », Alexandre Koyré note que la publication des *Cours* de Hegel par Georg Lasson et Johannes Hoffmeister<sup>7</sup>

6. *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, repr. in Alexandre KOYRÉ, *Études d'histoire de la pensée philosophique*, Paris, Gallimard, 1971, p. 147-189.

7. Georg Wilhelm Friedrich HEGEL, *Jenenser Logik, Metaphysik und Naturphilosophie*, Hrg. von Georg LASSON, Leipzig, Felix Meiner, 1925; *Jenenser Realphilosophie, Vorlesungsmanuskripte von 1803/1804 und 1805/1806*, hrsg. von Johann HOFFMEISTER, Leipzig, Felix Meiner, 1932.

« n'eut pas le retentissement qu'a eu, jadis, celle des *Écrits théologiques de jeunesse* » (p. 152). Et pourtant, ces *Cours* qui nous introduisent dans le « laboratoire du philosophe » (p. 151) revêtent, aux yeux de Koyré, « une importance tout aussi grande sinon plus grande encore, que la révélation par H. Nohl, de la préhistoire de sa pensée » (*ibid.*). Dans ces *Cours*, nous voyons Hegel « penser pour lui-même [...] se regarder penser » (p. 152).

Les travaux de la recherche allemande, qui s'étendent sur les trente dernières années, déterminent une *troisième période* d'étude des années d'apprentissage de Hegel : la grande édition des *Œuvres complètes*, qui paraît à Hambourg chez l'éditeur Felix Meiner depuis 1971, tient compte de la nouvelle datation des manuscrits, les responsables de publication multiplient les analyses et les œuvres magistrales.

Ce riche ensemble de publications permet d'aborder de façon sûre les publications et les manuscrits qui correspondent à la période qui va du *Systemfragment* de Francfort à la *Phénoménologie de l'esprit*.

Myriam Bienenstock présente ici une remarquable synthèse des recherches les plus importantes sur l'analyse de la pensée philosophique de Hegel à Iéna.

Sa thèse est clairement énoncée dans l'introduction et dans la conclusion de son ouvrage : la philosophie politique de Hegel constitue un moment essentiel de sa philosophie (p. 257) et son actualité consiste en ce qu'elle a identifié « un des problèmes fondamentaux de nos sociétés modernes [...] : le problème de la légitimité politique » (p. 10).

La référence, qui ouvre l'étude, aux interprétations de Jürgen Habermas, permet à la fois de situer l'esprit de la recherche d'ensemble et les points de résistance qui caractérisent le travail d'analyse. Trois « lignes d'interprétation du hégélianisme » (p. 15) sont ainsi distinguées, qui se distribuent selon l'importance accordée à la lutte pour la reconnaissance, à la philosophie du langage ou au travail et à la vie économique.

Dans la mesure où M. Bienenstock veut privilégier la *continuité* des positions de Hegel par rapport à la *discontinuité*, elle montre que ces trois thèmes sont effectivement essentiels — si aucun d'eux ne doit être considéré comme déterminant.

Ainsi peut-on rendre hommage à ces analyses éclairantes qui mettent l'accent sur la relation *dialogique* qui lie les individus, et souligner l'importance des œuvres de Ludwig Siep, Jürgen Habermas ou Michael Theunissen (p. 16-17); comme de celle de Hans Georg Gadamer, et des recherches qu'il mène dans son grand ouvrage *Vérité et méthode*<sup>8</sup> sur « le mot d'ordre bien connu appelant à une transformation du *mythos* en *logos* » (p. 20); ou de celles de Georg Lukács (p. 22), de Karl Löwit et de Manfred Riedel (p. 189).

Distribué en quatre chapitres, le développement comprend en fait trois grands moments : les chapitres I et II traitent de la question du pouvoir politique et de la légitimité politique — l'analyse portant de façon privilégiée sur les manuscrits de la *Constitution de l'Allemagne* et sur l'article sur le *Droit naturel* (mais avec des références importantes aux manuscrits de Francfort (*L'Esprit du christianisme et son*

8. HANS GEORG GADAMER, *Wahrheit und Methode*, 1960<sup>1</sup>, 1975<sup>4</sup>, trad. franç. partielle d'Étienne SACRE, rev. par Paul RICŒUR, *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Seuil, 1976.

*destin*) et à ceux du *Système de la vie éthique*); le chapitre III analyse la formation de la philosophie de l'esprit à Iéna, à partir de la question du langage, et le chapitre IV à partir de la question du travail.

La conclusion, « Culture et politique », fait apparaître le projet de la *Phénoménologie* comme projet essentiellement politique : la *Phénoménologie de l'esprit*, en effet, « se veut introduction à la philosophie; et ceci veut dire qu'elle a aussi pour but d'apprendre aux hommes à vivre, en leur permettant de saisir l'Idée, ou encore la logique qui structure leur vie politique, en tant que vie spirituelle » (p. 224).

Parmi les analyses les plus fermes et les plus pertinentes, on retiendra, en premier lieu, l'analyse du rapport original établi par Hegel « entre travail et esprit », depuis les textes de la *Première philosophie de l'esprit* (1803/1804) (p. 177-178) jusqu'à ceux de la *Philosophie de l'esprit* (Iéna, 1805/1806) (p. 191-221); on y voit Hegel trouver « une solution au problème qui le préoccupait depuis Francfort : celui de savoir comment résoudre les conflits portant sur la propriété privée, les conflits de droit » (p. 191).

Le citoyen du monde moderne tire parti de la rationalité de la division du travail et peut s'élever d'abord au niveau du politique — de l'État en sa signification d'universalité — mais surtout au niveau de ce qui, situé au-delà de la vie politique, en apparaît cependant comme son fondement, « la dimension de la culture, de l'art, de la religion et de la science elle-même » (p. 220).

En second lieu, on retiendra la mise en valeur de l'originalité de la conception hégélienne de l'opposition du *sujet* à la *nature* : M. Bienenstock se réfère en particulier aux fragments de cours de l'année 1803, récemment retrouvés et publiés dans le volume 5 des *Œuvres complètes*<sup>9</sup>. On trouve dans ces fragments une analyse de l'esprit qui l'oppose à la nature, qui le comprend à partir d'un combat du sujet et de la nature — mais cette opposition ne se réduit pas à la conception *fichtéenne* de l'opposition du « moi pur » à la nature : pour Hegel, « l'action ou la lutte de la conscience *contre* la nature est elle-même une *relation* à la nature » (p. 183).

C'est à partir de cette nouvelle relation à la nature qu'est pensée la dimension pratique — et le rôle essentiel du *travail*, qui perd « la place inférieure et subordonnée qu'il avait dans la conception classique aristotélicienne pour devenir *praxis* et *energeia* : activité *libre* par excellence » (p. 189).

Au début de son chapitre de conclusion, M. Bienenstock cite un des premiers fragments d'Iéna — dont on retrouve le thème dans le texte de M. Baum et K. R. Meist, *Durch Philosophie leben lernen* : le « besoin de philosophie, y écrit

9. G.W.F. HEGEL, *Gesammelte Werke* (cité par la suite comme *GW*), Bd 5, *Schriften und Entwürfe. 1799-1808*, éd. par Manfred BAUM et Kurt Rainer MEIST, avec la collab. de Thomas EBERT, Hambourg, Meiner, 1993. Les éditeurs, M. Baum et K. R. Meist avaient publié dans les *Hegel-Studien*, 12, 1977, p. 43-81, un remarquable commentaire des fragments de l'été 1803 sous le titre : *Durch Philosophie leben lernen. Hegels Konzeption der Philosophie nach den neu aufgefundenen Jenaer Manuskripten*. Il faut signaler les importantes analyses que Gilbert GÉRARD développera en se référant à ce texte des *Hegel-Studien* — et aux manuscrits de Hegel — dans son livre *Critique et dialectique. L'itinéraire de Hegel à Iéna (1801-1805)*, Bruxelles, Publications des facultés universitaires Saint-Louis, 1982; voir la deuxième partie du livre : « Du point de vue critique au point de vue dialectique », sections II et III.

Hegel, ne porte tout de même bien sur rien d'autre que sur le fait d'apprendre à vivre d'elle et par elle » (p. 224) (*das wahre Bedürfnis der Philosophie geht doch wohl auf nichts anders als darauf, von ihr und durch sie leben zu lernen*)<sup>10</sup>.

Une introduction « bien comprise » à la philosophie « devrait permettre aux hommes d'apprendre à vivre » (p. 224) : ce sera le rôle de la *Phénoménologie de l'esprit* — mais pas le seul, car elle est à comprendre autant comme introduction que comme partie intégrante du système (p. 225) ; cela n'est possible que parce que le « projet fondateur » de la *Phénoménologie* est constitué par le passage d'une *philosophie de la conscience* à une *philosophie de l'esprit*.

On observera, dans ces derniers développements de l'ouvrage, la référence très solide (p. 228) à l'analyse célèbre d'Otto Pöggeler<sup>11</sup> de l'expression de « science véritable de l'esprit » que l'on trouve dans l'introduction de la *Phénoménologie* ; selon lui, ce n'est pas à la *logique* qu'il faut songer mais à la *philosophie de l'esprit*. On remarquera aussi l'intérêt d'un rapprochement avec l'avant-propos du livre de Werner Marx, *La Phénoménologie de Hegel. La détermination de son Idée dans la « Préface » et l'« Introduction »*<sup>12</sup> : après avoir référé de façon essentielle la problématique de la *Phénoménologie* à la « première phase de l'idéalisme allemand, c'est-à-dire Fichte et le jeune Schelling », W. Marx met en évidence ce qui, selon lui, constitue l'originalité de la démarche hégélienne, c'est-à-dire sa référence non moins essentielle à la tradition de la philosophie grecque, comme philosophie du *logos* entendu comme ordre de l'étant, comme pensée cosmologique. « Par le terme de "sujet", écrit M. Bienenstock, Hegel désigne non pas tant un pouvoir de connaissance ou d'action individuel, ou même humain, que, d'abord, le *telos*, la *fin* qui, selon lui, organise le monde humain aussi bien que le monde naturel. Il nomme ce cosmos, ce monde organisé ou structuré par une fin, *esprit* ; et il affirme que c'est précisément parce que l'homme en fait partie, parce que et dans la mesure où la conscience de soi est elle-même *esprit*, qu'elle peut saisir cette fin » (p. 233).

Comme l'écrit Bernard Bourgeois à la fin de sa préface, les qualités de cet ouvrage « font de la présente contribution aux recherches sur la formation du système hégélien un apport des plus précieux pour l'intelligence de celui-ci » (p. 6).

Marie-Jeanne KÖNIGSON-MONTAIN

Domenico LOSURDO, *Hegel et les libéraux : liberté, égalité, État*. Trad. de l'italien par François MORTIER. Paris, Presses universitaires de France, 1992. 15 × 21,8, 223 p. (« Pratiques théoriques »).

Comme le montre le titre, ce livre n'est pas un commentaire de plus des *Principes de la philosophie du droit*, ni un essai d'interprétation directe de la philosophie poli-

10. GW, Bd 5, p. 261.

11. Otto PÖGgeler, « Qu'est-ce que la *Phénoménologie de l'esprit*? », *Archives de philosophie*, avr.-juin 1966, p. 221-222.

12. Werner MARX, *Hegels Phänomenologie des Geistes. Die Bestimmung ihrer Idee in « Vorrede » und « Einleitung »*, Francfort-sur-le-Main, Klostermann, 1967, p. 14-20.



tique de Hegel. Mais il ne ressortit pas non plus au genre de l'histoire des idées du libéralisme, au sein duquel on chercherait à faire sa place à Hegel : en ce sens, il faut bien dire que le titre choisi pour cette traduction française est équivoque. Mais il est vrai que si celui en italien était plus explicite : *Hegel, Marx e la tradizione liberale. Libertà, uguaglianza, Stato*, l'on doit admettre qu'il laissait apparaître l'examen d'un parallèle avec Marx qui n'est pas vraiment au centre de l'ouvrage.

Le travail de D. Losurdo a pour point de départ immédiat la redécouverte et la publication des cours que Hegel donna sur la philosophie du droit, à partir de 1817 et qu'il est dorénavant possible de comparer avec les *Principes de la philosophie du droit* de 1821<sup>13</sup>. De ce fait, se trouve relancée une ancienne question qui concerne l'interprétation politique qu'il convient de donner à la philosophie politique de Hegel. Cette question se formule couramment dans les termes suivants : Hegel est-il un conservateur ou un libéral ? Ou, pour le dire autrement et de façon plus précise, sa philosophie politique, telle qu'elle s'expose principalement et canoniquement dans le texte de 1821, recouvre-t-elle, ou conduit-elle à justifier des conceptions politiques conservatrices, ou proches de l'esprit de la Restauration, ou bien sous-tend-elle au contraire une prise de parti favorable aux principes de la tradition libérale et au-delà, à un aspect de l'héritage révolutionnaire ? Et, dans ce cas, comment accorder des passages qui semblent se contredire ? Si ces interrogations peuvent se justifier, c'est justement à cause des différences et des écarts constatés entre les *Principes* et les différentes versions des cours.

Mais avant de proposer une réponse à ces questions, il convient de comprendre le sens de ces différences et de soulever une question préalable : si l'on cherche l'« authentique » pensée de Hegel, où convient-il de la trouver ? Quels textes doivent être tenus pour l'exprimer fidèlement ? Et comment traiter ces différences : en termes d'évolution, de changements (si oui, combien de changements faut-il reconnaître ?), de tension entre le système et la méthode, d'autocensure du philosophe, commandée par des motifs de prudence après les Décisions de Karlsbad (1819), notamment ?

Sans nier, ni minimiser les conduites de dissimulation et d'autocensure auxquelles Hegel dut recourir dans ses diverses rédactions, D. Losurdo, qui insiste pour les distinguer de toute forme de duplicité, se propose d'abord de préciser les modalités de cet « art d'écrire » par temps de censure et de réaction politico-philosophique. Si l'on néglige ce point, il est facile de montrer que les plus fréquentes stratégies d'interprétation, qui prennent appui sur ses différences, ne vont pas sans équivoques ni ambiguïtés. Tantôt l'on oppose le texte des *Principes* aux *Additions* ajoutées par Eduard Gans dans son édition de 1833, tantôt l'on fait jouer les cours contre le texte publié, au point que l'on peut finir par tenir ce dernier pour apocryphe (Karl Heinz Ilting, p. 15 et p. 21) ; tantôt l'on s'efforce de montrer en Hegel un philosophe servile à l'égard du pouvoir dominant et de la Restauration, tout en relevant dans son œuvre des thèmes et des concepts qui se rattachent à la pensée de la Révolution française (Rudolf Haym ; sur ces points, p. 45). Enfin, par rapport aux travaux de

13. Signalons que Domenico LOSURDO a procuré une anthologie de ces textes, *Le Filosofie del diritto. Diritto, proprietà, questione sociale*, Milan, Leonardo, 1989, précédée d'une importante introduction et comportant une utile bibliographie, qui mériterait une traduction en français.

Jacques D'Hondt sur les sources cachées de Hegel, ou portant sur ses comportements d'homme privé<sup>14</sup>, D. Losurdo, qui n'en cache pas l'intérêt, fait valoir que ce qu'il appelle la dimension privée ne doit pas être séparée de la dimension philosophique (p. 25-27), ni être jouée contre cette dernière, pas plus qu'il ne faut, surtout s'agissant de Hegel, privilégier le côté ésotérique de sa pensée par rapport au côté exotérique : ainsi, par exemple, ni les liens supposés de Hegel avec la maçonnerie, ni le *topos* des ruines (emprunté à Volney) ne sont assez significatifs en eux-mêmes pour attester d'une adhésion de Hegel à des thèmes progressistes ou révolutionnaires. Cependant, inversement, il n'est pas question d'ignorer les « faits », au profit d'une lecture étroitement philologique qui voudrait tenir le « philosophique » à l'écart du contexte historique. À l'égard de ces problèmes, la position de D. Losurdo consiste, après le refus de croire que l'« authentique » Hegel serait resté caché (p. 42), d'une part à vouloir éclairer les textes par les attitudes privées, à utiliser les « faits » pour lire les textes, et d'autre part à poser que le texte de la *Philosophie du droit*, la correspondance, les leçons et les témoignages privés doivent s'éclairer mutuellement, d'où découle « la nécessité de procéder à une lecture unitaire » de ces différents textes (p. 51). Enfin, en ce qui concerne les variations relevées entre les *Principes* et les leçons, l'originalité de D. Losurdo consiste à montrer que si elles sont encore l'enjeu d'interprétations opposées, c'est principalement parce que l'on a posé aux différents textes de Hegel, et en particulier aux *Principes de la philosophie du droit*, des questions qui soit leur étaient étrangères, soit présupposaient comme allant de soi une représentation normative de la philosophie politique libérale, au nom de laquelle ces questions leur étaient adressées. C'est pourquoi, D. Losurdo peut régler le problème des différentes versions de la philosophie du droit en établissant que « nous ne sommes pas en présence d'une discussion entre différentes écoles philosophiques utilisant des matériaux et des sources qui diffèrent et s'opposent, mais d'un désaccord politique alimenté par les mêmes textes » (p. 45). Son hypothèse, consistant à dire que si la compréhension des *Principes* est « hypothéquée par une question biaisée, celle du libéralisme ou du non-libéralisme » de son auteur (p. 49), implique de confronter les propositions hégéliennes avec cette tradition libérale, à l'aune de laquelle on a voulu les mesurer, au lieu d'accepter comme allant de soi de soumettre la philosophie politique hégélienne aux catégories de la pensée libérale, ou de considérer que celle-ci est le seul lieu où Hegel peut être cité à comparaître, soit pour lui reprocher de s'y être opposé, soit pour montrer sa conformité avec elles.

La fécondité de la règle de « lecture unitaire » des textes se vérifie à propos de deux questions qui amenèrent K. H. Ilting à discerner des tournants dans « l'évolution » de Hegel : celle qui touche à l'interprétation des célèbres propositions de la préface des *Principes* (« Ce qui est rationnel est réel ; ce qui est réel est rationnel ») et celle concernant le rôle et l'étendue du pouvoir du prince (§§ 275-286). Pour ne retenir que ce dernier point, D. Losurdo montre que Hegel n'a pas varié, comme s'il était passé d'une position plus libérale, en 1817 par exemple, à une attitude plus monarchiste. Il adopte une hypothèse plus « économique » qui établit la permanence de

14. Cf. Jacques D'HOND, *Hegel en son temps (Berlin, 1818-1831)*, Paris, Éditions sociales (« Problèmes »), 1968 et *Hegel secret. Recherches sur les sources cachées de la pensée de Hegel*, Paris, Presses universitaires de France (« Épiméthée »), 1968.

deux positions. D'un côté, Hegel a constamment maintenu la prééminence des institutions sur la personnalité du monarque, mais de l'autre, il s'est prononcé en faveur du principe d'une « révolution par le haut », seule capable de promouvoir les réformes auxquelles s'opposaient les conservateurs présents dans les Assemblées et les Diètes et qui pouvaient couvrir leur résistance de mots d'ordre apparemment libéraux. Faute de l'avoir vu, et d'avoir examiné le contexte historique contemporain aux textes des leçons et des *Principes*, K. H. Ilting, qui a essayé de réfuter « la liquidation libérale » de Hegel, menée depuis R. Haym jusqu'à Norberto Bobbio, n'a pu le faire qu'en inventant des « tournants » dans la philosophie hégélienne et en utilisant pour ce travail des catégories non critiquées de la tradition libérale elle-même (sur tous ces points, p. 51-77).

Le lecteur pourra vérifier l'efficacité de la « lecture » de D. Losurdo lorsqu'il aborde la position hégélienne à l'égard du contractualisme (chap. III), lorsqu'il critique les dilemmes dans lesquels N. Bobbio a cherché à enfermer Hegel (État ou individu ; autorité ou liberté ; omnipotence de la loi ou indépendance des parties ; obéissance ou résistance ; monarque ou peuple, chap. IV), et quand, plus largement, il confronte Hegel aux grands thèmes de la conception libérale de la politique et de l'interprétation libérale du mouvement historique moderne (chap. V). On verra, dans le dernier chapitre, de quelle façon D. Losurdo met en relief l'attention que Hegel sut accorder à ce qu'on appellera la « question sociale », la place qu'il sut reconnaître au « droit de détresse » consécutif à la misère qui travaille la société civile et son rapport au droit de propriété, ainsi que son attitude, qualifiée par l'auteur de « vulgaire-utilitaire (*basaurico*) et plébéien[ne] » (p. 212), voulant signifier par là la reconnaissance de l'appartenance de la figure de l'intellectuel-philosophe à la sphère du travail et le refus de valoriser l'*otium* aristocratique.

Le mérite de ce travail est d'être allé polémiquer, textes en main, sur le terrain imposé par la tradition libérale pour montrer que ses catégories et ses schèmes ne pouvaient que biaiser la lecture de l'ensemble des textes hégéliens. Il en résulte un regain d'intérêt pour les *Principes* eux-mêmes : à l'aide des textes des cours, D. Losurdo a su montrer comment Hegel, théoriquement d'abord, mais sans jamais perdre de vue les enjeux politiques de son temps, imposait une interprétation puissante du moment historique postrévolutionnaire. Certes, on savait qu'il avait polémique avec Fries et avec l'école du droit historique. Mais le livre de D. Losurdo montre que la philosophie politique hégélienne, placée en position de confrontation objective avec des philosophes et des penseurs appartenant à la tradition libérale (de Locke jusqu'à Tocqueville) vérifie le jugement de Marx et d'Engels selon lequel la pensée de Hegel allait bien au-delà du « libéralisme borné », en « assumant », entre autres, le tourment caractéristique de la société moderne : la misère et la question sociale.

Si l'auteur a réussi, nous semble-t-il, cet exercice toujours difficile, d'aller et retour des textes aux problèmes politiques concrets, des textes et des problèmes aux thèmes politiques du temps, c'est grâce à une maîtrise remarquable des problématiques du libéralisme européen et à une connaissance aiguë des interprétations en conflit. Il nous a donné un travail dorénavant indispensable à une réévaluation plus juste de la philosophie politique de Hegel.

« Les socialismes français, 1796-1866. Formes du discours socialiste », sous la dir. de Jacques BIRNBERG, *Romantisme. Revue du dix-neuvième siècle*, 1995.

Le socialisme français est aujourd'hui quelque peu oublié des historiens. Seuls quelques-uns parmi eux se sont voués avec passion à la publicité de l'œuvre des premiers socialistes du XIX<sup>e</sup> siècle. Cet ouvrage est un bon exemple de cette historiographie militante, mais non hagiographique, qui prétend que les temps sont venus pour se réapproprier la réflexion de socialistes français trop longtemps écartés par les traditions marxistes.

Le militantisme, même intellectuel, a des vertus. Il a également des vices. Pour ce qui concerne ce volume, il convient de souligner l'immense mérite qu'il y a à souligner la pluralité de l'idée socialiste et les contradictions majeures auxquelles elle fut soumise tout au long de son histoire intellectuelle. Maurice Agulhon a raison de le rappeler dans sa préface à l'ouvrage : « Au temps où nous sommes, c'est moins l'épithète "français" que le substantif "socialisme" qui — comme on dit — fait problème. » À tel point, d'ailleurs, qu'au terme de l'ouvrage il ne serait pas mal venu de révoquer toutes les histoires politiques qui parlent de socialisme sans conférer au mot son sens historique. Une conclusion ou une introduction plus historiographique aurait mieux mis en évidence tout ce que ce livre est susceptible d'apporter aux historiens qui élaborent une histoire des idées politiques trop enfermée dans les catégories souvent léguées par les acteurs eux-mêmes.

Les lectures ou relectures proposées de certains auteurs (Jean Reynaud, Lamennais, Just Muiron, Fourier et Saint-Simon, Clarisse Vigoureux et surtout le très saint Pierre Leroux qui se trouve au centre de la plupart des textes ici publiés) permettent de formuler de nouvelles questions à des auteurs dont les noms s'accumulent trop souvent en manière d'illustration du « socialisme utopique », bien plus qu'ils ne sont vraiment connus. Plusieurs études (parmi lesquelles celle de Jean-Jacques Hamm me semble vraiment intéressante) s'attachent à l'analyse de la forme du discours en disséquant les aspects rhétoriques ou les termes en usage. D'autres articles rouvrent le vieux dossier, mais resté d'actualité, du rapport entre socialisme et religion (Frank Paul Bowman ou Mirella Larizza Lolli). On pourra peut-être regretter que les approches retenues sur des questions aussi délicates et parfois aussi rebattues fassent autant l'économie de la sociologie ou de l'anthropologie des religions qui eussent été utiles à quelques nouveaux éclairages. Il s'agit le plus souvent ici d'études de discours d'ailleurs parfois très heureusement conduites.

L'ouvrage n'est pourtant pas de ceux susceptibles de renouveler les problématiques d'une histoire du socialisme qui en a cependant furieusement besoin. L'incontestable érudition que manifestent plusieurs auteurs tourne à vide et s'appuie sur un esprit de vengeance, dont il n'est pas certain qu'il soit le meilleur guide en matière de recherche. Si Pierre Leroux et quelques autres peuvent mériter notre sympathie, fallait-il à ce point faire de leur réhabilitation l'un des axes majeurs d'un livre ? Ne serait-il pas plus profitable, en matière d'histoire des réceptions, de remplacer la plus respectable des indignations en question d'histoire : pourquoi la plupart de ces socialistes sont-ils restés obscurs ? La thèse du complot marxiste sous-jacente à plusieurs articles est-elle la plus judicieuse ? Il y a une véritable histoire de la non-réception de ce premier socialisme à mettre en place, où il sera fait appel à

l'analyse des formes de discours, à celle de l'inscription de pensées dans l'horizon d'attente d'une époque comme de leurs pratiques sociales et de leurs formes d'intervention.

Le décryptage fin de ces pensées ne suffit pas. Il ne me semble pas que ce volume, dans son ensemble, contribue à dissiper l'appréciation trop rapide portée à l'endroit de ces hommes et de ces femmes : de doux originaux, formidables visionnaires dans le meilleur des cas, prophètes destinés à l'asile dans le pire. L'analyse y est beaucoup trop internaliste pour ne pas prêter le flanc à cette critique. Il faut réinsérer ces personnalités dans leur temps pour mieux les comprendre. M. L. Lolli le fait d'ailleurs en relevant les marques d'un changement important au cours des années 1820 et 1830 dans la manière que ces écrivains avaient de se poser le problème du changement social. Cette leçon de vieille méthode mériterait d'être mieux considérée.

Christophe PROCHASSON

Pierre BIRNBAUM, *Les Fous de la République. Histoire politique des juifs d'État de Gambetta à Vichy*. Paris, Fayard, 1992. 15 × 23,5, 512 p., index.

À l'époque de la Renaissance, le fou du roi incarnait la subversion de l'ordre social. Représentant en permanence une inversion des rôles qui n'était autorisée au peuple que pendant le carnaval, il jouait plus souvent le rôle de conseiller du prince que de simple marotte. Sur le mode de la dérision, la vérité sortait de sa bouche. L'image est d'emblée ambivalente et c'est bien sous le signe de l'ambiguïté que Pierre Birnbaum place l'étude des rapports entre les juifs et la haute fonction publique à laquelle la III<sup>e</sup> République leur donne enfin l'accès.

Dans les années 1950, Hannah Arendt avait inauguré la réflexion sur l'antisémitisme en privilégiant les rapports des juifs à l'« État-nation ». Mais plaquant le modèle allemand sur le cas français, elle situait ces relations dans un contexte uniquement économique, faisant des juifs émancipés les héritiers des juifs de cour. C'est contre cette analyse, dont il reconnaissait néanmoins le caractère pionnier dans une précédente étude<sup>15</sup>, et pour mieux marquer la rupture qu'introduit la République que Pierre Birnbaum érige une nouvelle catégorie d'analyse qu'il désigne comme « juifs d'État ». En achevant l'œuvre émancipatrice de la Révolution, la III<sup>e</sup> République s'attachait la reconnaissance de la fraction bourgeoise de la communauté juive. Les juifs accèdent alors aux postes de responsabilité à la faveur des concours de recrutement et plus encore, comme dans le corps préfectoral, de la mise en place d'un personnel républicain. Les portraits que l'on trouve en tête du volume, ceux des trois frères Reinach — Joseph, Salomon, Théodore —, de la famille Bédarrides qui donna une dynastie de magistrats ou des Brisac parmi lesquels on trouve le pre-

15. Pierre BIRNBAUM, *Un mythe politique, la « République juive »*. De Léon Blum à Pierre Mendès France, Paris, Fayard, 1988, p. 17.

mier général juif, témoignent de cette ouverture, même si certains corps, comme la Cour des comptes, le Quai d'Orsay et l'Inspection des finances se caractérisent encore jusqu'en 1940 par leur élitisme social.

Là encore le genre du portrait n'est pas fortuit. Portrait de groupe, portrait de famille. En effet, si l'entrée dans la société amenait souvent les juifs de cour à renoncer à leur identité pour se faire mieux accepter, les juifs d'État demeurent, eux, attachés à la tradition. Ce que favorise l'État républicain, qui opère — mais seulement en apparence comme le montrera l'auteur — une séparation entre la sphère du public et celle du privé. À celle-ci le maintien d'une endogamie et d'une religiosité discrète ; à celle-là, l'engagement politique et la profession de foi républicaine.

Voilà qui nous amène au second apport important de l'ouvrage. Montrant la distance qui sépare la sphère du privé de celle du public, Pierre Birnbaum fait en même temps justice à ces juifs d'État de l'accusation de naïveté, voire d'aveuglement face à l'antisémitisme que faisait peser sur eux toute une école historique, celle-là même qui, à la suite de H. Arendt, se livrait à une lecture rétrospective de l'histoire du génocide, instruisant un procès en responsabilité contre le judaïsme du XIX<sup>e</sup> siècle. P. Birnbaum n'a pas évité la discussion. Elle est même au centre de l'ouvrage. En témoigne la période historique couverte qui inclut l'épisode de Vichy. En ce sens, on regrettera peut-être l'emploi du terme « franco-judaïsme » pour désigner la synthèse réalisée par les juifs d'État entre tradition et République, l'expression ayant été par le passé accompagnée d'une connotation péjorative. Les juifs ne pouvaient pas ne pas s'investir dans cette République. Ils ont eu raison de le faire, comme le montre l'éclat de carrières souvent exceptionnelles. Mais l'histoire administrative est souvent plus complexe que l'histoire proprement politique. Telle est la grande leçon du livre de P. Birnbaum. Acquérir l'égalité des droits est une chose ; l'exercer en est une autre. Et le moindre intérêt de l'ouvrage n'est pas l'important dossier qui l'accompagne. Ainsi une minutieuse enquête administrative nous permet-elle de saisir la complexité du réseau social qui se tisse à travers la haute administration où les solidarités de corps viennent tantôt renforcer tantôt contrebalancer des préjugés ancrés dans une tradition historique autonome.

Mais public et privé se confondent parfois. Pour le meilleur, dans les fonctions consistoriales assumées par la plupart de ces juifs d'État, qui mettent ainsi au service de la communauté leurs connaissances administratives. Engagement qui reste marqué par l'idéal républicain, puisque c'est au nom de la laïcité qu'ils refuseront de rejoindre l'UGIF, organisme créé par Vichy en 1940 et censé représenter l'ensemble des juifs de France. Mais ces deux sphères se confondent également pour le pire, dans le poids des dossiers administratifs par exemple, brouillant ainsi la neutralité de l'État. Alors que la République garantit l'égalité des droits, l'État, porteur des lourdeurs de l'histoire, véhicule le fardeau ancestral de l'exclusion. L'histoire de l'administration, à laquelle cet ouvrage constitue un apport précieux, au-delà même de ce que l'auteur appelle des « mini affaires Dreyfus » est pleine de ces pesanteurs tocquevilliennes qui assurent l'avenir des préjugés. Nombreux sont donc les juifs d'État qui verront leur carrière entravée pour des raisons de « race » ou de religion.

On comprend mieux, à lire P. Birnbaum, où se situent alors les difficultés de cette synthèse judéo-républicaine. Élaborée au cours d'une pratique quasi quotidienne de l'engagement politique ou de la prise de position institutionnelle dans la vie de la

communauté à travers l'action consistoriale, ce « franco-judaïsme » n'a jamais été réellement théorisé, si ce n'est peut-être au sein du judaïsme libéral dont la pratique se met en place en 1907, profitant de la loi de séparation, et qui institue une religion de l'intériorité au rite proche de celui d'un catholicisme rénové. Pris dans l'engagement quotidien, souvent projetés au premier plan de la défense républicaine par des gouvernements qui, profitant de leur ardeur, canalisent sur eux les imprécations de leurs opposants, lors même que le judaïsme n'est pas mis en cause, les juifs d'État ont souvent été à l'avant-garde du combat républicain. La dynamique de l'engagement l'a donc, par la force des choses, emporté sur la réflexion. Et les juifs n'ont pu prendre le recul nécessaire pour percevoir les changements qui affectaient la société dans son ensemble à partir des années 30. Tout à leur combat, ils ne se sont pas dotés des instruments qui auraient pu, sinon relayer, du moins accompagner l'action politique d'une redéfinition intellectuelle de la communauté. Il aurait fallu pour cela penser l'impensable : la victoire de l'État français sur la République.

Une seconde difficulté apparaît, interne cette fois au « franco-judaïsme » lui-même : la place centrale accordée au thème de l'unité. Unité de la nation, à laquelle répond, dans l'institution du Consistoire, l'unité de la communauté. Consensualisme hérité, comme l'a récemment montré Jay Berkovitz, du discours régénérateur<sup>16</sup>, qui fait des juifs d'État les protecteurs de l'ordre face aux revendications sociales et les rend sourds aux accents individualistes du moi barrésien qui trouvera son prolongement dans le mythe de la terre de Vichy, perpétuant les accents de l'antijudaïsme séculaire. De même les juifs d'État se garderont-ils par la suite de dénoncer l'Allemagne hitlérienne de peur de se voir accusés de bellicisme pour des raisons d'intérêt confessionnel. D'où leur incompréhension du phénomène de « Révolution nationale » qui retourne contre eux la Révolution dont ils se font les hérauts. Entre la fin du siècle et l'entre-deux-guerres, de Drumont à Vallat, ce sont les mêmes arguments antisémites qui se répètent. Même imagerie, même violence. Ce que les juifs d'État n'ont pas su voir c'est que le contexte avait changé ; la République universaliste des droits de l'homme était désormais une valeur négative. Elle ne pouvait donc plus leur servir de rempart. Les instruments de lutte contre l'antisémitisme, forgés dans le combat contre le boulangisme et dans la défense de la cause dreyfusarde, se révèlent inadaptés face à la diffusion de l'idéologie nationaliste. Rien pourtant ne pouvait réellement laisser présager la trahison qui allait s'opérer au plus haut niveau de l'État. Ainsi l'entrelacs des relations personnelles — où les promoteurs de « l'Ordre nouveau » continuent à fréquenter ouvertement en 1941 leurs collègues juifs des grands corps — nous fait sentir la complexité de la situation que les juifs devaient interpréter au péril de leur vie. Le désarroi qui est le leur transparait dans le tragique des lettres de protestation qu'ils adressent au chef de l'État, protestation au nom d'une République que bafouent déjà les représentants de l'État français.

Ce que nous fait sentir l'ouvrage de P. Birnbaum, c'est la lenteur et la fragilité de l'enracinement dans les consciences des valeurs républicaines. Ce sur quoi il nous incite à réfléchir est la notion même de représentation — celle du pays à travers ses représentants mais aussi celle de la République par son administration, de la société

---

16. Jay BERKOVITZ, *The Shaping of jewish identity in nineteenth-century France*, Detroit, Wayne State University Press, 1989.

par la Nation. À travers ce livre, P. Birnbaum ne nous donne pas seulement une leçon de démocratie, dont l'actualité, à travers le non-lieu attribué à Paul Touvier, se fait douloureusement sentir. En faisant des juifs les acteurs de leur propre histoire, en enracinant sa réflexion dans une construction idéologique qui leur est propre, en interrogeant enfin le XIX<sup>e</sup> siècle pour lui-même, il nous montre que les études juives ont enfin atteint en France leur phase de maturité.

Perrine SIMON-NAHUM

*Le Positivisme juridique.* Dir. Christophe GRZEGORCZYK, Françoise MICHAUT et Michel TROPER. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1993. 16 × 24, 536 p., bibliogr., index (« La Pensée juridique moderne »).

Le Centre de théorie du droit de l'université Paris X, que dirige Michel Troper, a pris une initiative hautement louable en composant un recueil de textes permettant à un large public de découvrir toute la diversité de problèmes et de perspectives que recouvre un terme le plus souvent utilisé comme slogan ou comme anathème. Depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le « positivisme juridique » s'est imposé comme l'horizon de référence de ce qui va, à partir de Kelsen, s'appeler la théorie du droit, le mot « philosophie » étant, aux yeux des positivistes les plus sourcilieux, suspect de résonances jusnaturalistes. Mais le positivisme, comme le soulignent dans leur introduction les éditeurs du volume, est lui-même un courant extrêmement divers, au point qu'il est impossible d'en fournir une définition exhaustive et simple. En s'appuyant sur un article classique d'Herbert Hart<sup>17</sup>, ils rappellent que le positivisme juridique peut être défini à l'aide de plusieurs critères indépendants les uns des autres, en sorte que telle pensée pourra, selon les cas, être considérée comme en relevant ou non. Le problème rencontré était donc de « déterminer qui sont les positivistes » (p. 25) avant même de sélectionner les documents pertinents et d'opérer une classification en tendances ou courants. Finalement, un double critère a été retenu : la présence d'une distinction entre le droit et la science du droit, du type de celle que font les logiciens entre langue et métalangue (p. 20), et l'adoption d'une « approche empirique » qui « manifeste la volonté de construire une science du droit sur l'un des modèles des sciences de la nature » (p. 27-28). On pourrait bien entendu discuter ces critères. Toutefois, leur but est moins de cerner « l'essence » du positivisme juridique que d'aider à établir un corpus de textes représentatif des divers courants entre lesquels se partage la nébuleuse et permettant de saisir le spectre des questions soulevées.

Les textes ne sont pas présentés selon un simple ordre chronologique, mais d'après un découpage thématique. Une première partie, introduite par C. Grzegorzczk,

17. « Positivism and the separation of law and morals » de 1958, repris in *Essays in jurisprudence and philosophy*, Oxford, Clarendon Press, 1983, p. 49-87.



présente les positions prises par rapport au positivisme par les grands courants de la théorie juridique depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, depuis l'école française de l'exégèse, qui fait figure de précurseur : sont ainsi évoqués au moyen de textes canoniques l'*Analytical Jurisprudence* (curieusement, Austin est absent de la sélection, sinon de la présentation), le sociologisme (Ehrlich, Duguit, Pound, mais ni Ihering, ni la *Freirechtsschule*), le marxisme, le « réalisme » juridique (représenté par sa variante américaine, mais pas par sa variante scandinave, bien que l'introduction annonce un texte de Lundstedt qui ne figure pas dans le recueil), le normativisme, l'institutionnalisme et, pour finir, le « post-positivisme » développé notamment par Alexy, Peczenik et Aarnio, qui s'efforce de surmonter les oppositions reçues (positivisme/jusnaturalisme, etc.)<sup>18</sup>. En revanche, la section consacrée au volontarisme juridique — qui n'est pas à proprement parler un courant, mais plutôt un postulat métathéorique — serait plus à sa place dans la troisième partie (« Le positivisme comme théorie du droit »); celle-ci présente d'ailleurs un large ensemble de documents relatifs à ce thème.

La deuxième partie, également introduite par C. Grzegorzczuk, traite de la « méthodologie juridique » du positivisme, l'expression étant prise en un sens moins technique que celui de la *juristische Methodenlehre* chère aux Allemands : il s'agit en réalité de l'épistémologie constitutive du ou des positivismes. Celle-ci est appréhendée à travers un certain nombre de thèmes : critique du droit naturel, statut des énoncés juridiques, points de vue interne et externe, distinction entre normes et valeurs et entre *Sollen* et *Sein*, enfin relation entre science du droit et droit positif. À côté d'auteurs « classiques » (Hume, Bentham, Kelsen, Moore, dans une certaine mesure Hart), cette partie permet au lecteur de prendre connaissance des débats qui ont eu lieu entre des théoriciens du droit importants et d'orientation sensiblement différente, tels Alf Ross, déjà nommé, Joseph Raz ou les représentants de l'école polonaise (Opalek/Wroblewski). Les textes regroupés permettent de constater les rapports qu'entretient le positivisme juridique avec certains courants philosophiques : empirisme, pragmatisme, positivisme (celui du Cercle de Vienne plutôt que celui de Comte), analyse du langage ordinaire.

La troisième partie, introduite par M. Troper, présente le positivisme en tant que théorie du droit. Dans cette perspective, le positivisme apparaît comme la conjonction, parfois problématique, d'un ensemble de thèses métathéoriques concernant l'objet « droit » : le droit est posé par une volonté humaine, il est possible d'identifier les sources du droit (dans le recueil et dans la table des matières, ces deux sections sont confondues, en sorte qu'il n'apparaît pas de section II), le droit positif est le droit efficace (sont ici présentés les débats occasionnés par la distinction kelsénienne entre *Geltung* et *Wirksamkeit*), le droit obéit à une logique (mais laquelle ?; les textes choisis, à l'exception de celui d'Aarnio — oublié dans la table des matières — n'évoquent pas les efforts poursuivis, depuis G. H. von Wright, pour constituer une logique déontique non réductible aux logiques classiques, prédictives et non pas normatives), le rôle du juge est d'appliquer et d'interpréter la loi, le positivisme comme étatismisme, enfin la systématisme du droit (analysée sur un plan logique par les textes de Wroblewski et de Alchourron-Bulygin). Les textes regrou-

18. Voir première partie, texte n° 28, p. 159 sq.

pés dans cette partie sont parfois ardues pour le non-spécialiste ; mais il trouvera dans l'introduction, remarquablement claire en même temps que concise, une aide précieuse.

La quatrième partie, « Le positivisme comme idéologie », est introduite par Françoise Michaut. Elle présente à la fois l'idéologie des positivistes, en faisant une large place à la profession de foi démocratique de nombre d'entre eux (voir le texte significatif de Scarpelli, p. 465 *sq.*) et les critiques de cette idéologie, émanant notamment de marxistes (section I). On lira avec profit les textes regroupés dans la section V, qui traitent des limites de la soumission au droit et des rapports entre droit et morale.

Au total, ce volume, malgré quelques imperfections techniques bénignes, est de ceux qui doivent figurer dans la bibliothèque de tous ceux qu'intéressent, au-delà même du positivisme, la philosophie du droit. Il offre en particulier aux lecteurs qui ne lisent pas régulièrement les *ARSP*, *Rechtstheorie* ou *Ratio Juris* l'occasion de se familiariser avec les thèmes actuellement en débat chez les théoriciens du droit.

Jean-François KERVÉGAN